



trimestriel des membres du Cercle Saint-Just

n°1 juillet, août, septembre 2001

le Jacobin

Quelle Europe ?

Lil n'y a nul sujet sur lequel on ait plus menti que sur l'Europe. En s'abstenant de la définir dans leurs discours, nos dirigeants laissent la confusion s'installer sur l'objet dont ils sont sensés parler. Bien pire c'est probablement volontairement qu'ils ont refusé de la définir.

S'agit-il de l'aire géographique « Europe »? S'agit-il d'une aire culturelle et de laquelle? S'agit-il du projet communautaire, ce projet qui a bien du mal à trouver une quelconque légitimité? Nul ne le sait vraiment. En écoutant le Président Chirac ou Lionel Jospin, les citoyens ne savent trop de quoi on leur parle sous l'oxymore de « fédération d'Etats nation »

Plusieurs justifications "culturelles" sont venues au secours des différents projets d'unification communautaire.

L'Europe chrétienne est peut-être celle qui a profondément marqué les années d'après guerre. Les "pères fondateurs" que sont Adenauer, Schuman ou De Gasperi avaient pour principale aspiration d'unifier l'Europe sur une base très catholique-romaine. Il ne reste aujourd'hui de ce projet qu'une hostilité marquée à l'égard de l'adhésion de la Turquie à l'Union Européenne.

L'Europe des droits de l'Homme, vantée et promue par Louis Michel, Ministre des Affaires étrangères du Royaume de Belgique, n'a d'autre but que de trouver à l'Europe une identité basée sur les Droits de l'Homme. L'idéologie du "tout-droits-de-l'homme", si elle part de bons sentiments, reste le corollaire du bombardement de la Yougoslavie de 1999. La vision que nous livre le démocrate yougoslave Stanko Cerovic dans "Dans les griffes des humanistes est particulièrement éclairante.

Le pire projet européen qui existe est incontestablement celui de l'Europe des ethnies. Puisant ses origines dans l'ordre nouveau hitlérien, vanté par "Saint-Loup" (Marc Augier, ancien anarchiste engagée dans la SS) dans les années 1960, ce projet, qui n'a rien de lié au projet communautaire, est extrêmement dangereux du fait que ses partisans savent se servir de l'Europe communautaire actuelle pour avancer masqués. Il y aurait beaucoup à dire sur les allés et venus de Monsieur Talamoni au Parlement de Strasbourg...

Mais l'Europe aujourd'hui est incompréhensible si l'on ne comprend le projet communautaire. Projet plus a-démocratique qu'anti-démocratique, l'Europe communautaire semble bientôt devoir atteindre un stade de maturité, et n'en doutons pas sans reprise en main de son avenir par le citoyen, elle pourrait bien durer. L'escroquerie intellectuelle consistant à faire croire qu'un espace politique européen est en passe d'être créé doit être dénoncée et une explication de ce qu'est ce projet doit être donnée.

Ce premier numéro du Jacobin donne quelques pistes de compréhension de l'Europe d'aujourd'hui. Républicains d'abord et avant tout, nous sommes ouverts aux autres nations, qu'elle soient Européennes ou non. La légitimité de l'Europe en tant qu'espace de coopération et de rapprochement des peuples ne fait aucun doute pour nous, si elle est équilibrée par l'ouverture de la France au sud, en particulier à la Méditerranée et aux autres continents et aires de solidarités internationales.

Loin d'être une conclusion de la part du Cercle Saint-Just sur sa réflexion sur l'Europe, ce premier numéro ouvre le débat. La réflexion ne fait que commencer.

Gaël Brustier



| | |
|--|----|
| L'étrange fondation ou l'Europe rêvée de John Foster Dulles | 4 |
| <i>Patrick Samuel.</i> | |
| L'union européenne contre le bien commun..... | 20 |
| <i>Claude Rochet</i> | |
| ADAPTATIONS, RENFORCEMENT et « BONNE GOUVERNANCE » du SYSTEME COMMUNAUTAIRE | 56 |
| <i>Thomas Liébault</i> | |
| La question européenne de la planification spatiale | 63 |
| <i>Gaëtan de Royer Dupré</i> | |
| Aux origines de la gauche républicaine..... | 73 |

L'ÉTRANGE FONDATION OU L'EUROPE RÊVÉE DE JOHN FOSTER DULLES

PATRICK SAMUEL.

Après 1947, il existe de nombreux mouvements favorables à la création d'une fédération des peuples de l'Europe occidentale. Entre autres, l'Union parlementaire européenne animée par le comte Coudenhove-Kalergi, l'Union européenne des fédéralistes, et le Provisional united Europe committee, lancé par Churchill à Zürich en 1947, qui devient en octobre 1948 "le Mouvement européen". Ce dernier, sera successivement présidé par son fondateur anglais, par le Français Blum, par le Belge Spaak et par l'Italien de Gasperi. En mai 1948, tous ces mouvements tiennent congrès à La Haye, émettent le vœu que soit créée une union européenne, et un an plus tard, obtiennent des gouvernements la mise en place d'un "Conseil de l'Europe" composé de trois instruments : un comité des ministres dont les séances seraient "privées", qui dispose de vagues attributions politiques mais dont le magistère est surtout verbal, une "Assemblée consultative européenne", sans compétence militaire ni économique, dont les séances seraient publiques et dont les membres seraient désignés par chaque pays conformément à ses traditions, et un dispositif de protection des droits de l'homme, *la Convention européenne des droits de l'Homme*. Certains ne seront sans doute pas peu surpris de découvrir la signature de Michel Debré au bas d'un appel lancé, en 1949, à l'Assemblée consultative, en faveur de la création d'une "autorité politique européenne" : "Nous demandons aux délégués français à l'Assemblée de Strasbourg de prendre hardiment position en faveur de la

constitution d'une autorité commune à laquelle seront conviées toutes les Nations démocratiques d'Europe, et habilitée à prendre à la majorité, en des domaines strictement limités, des décisions immédiatement exécutoires"¹ Plus loin il est précisé "il faut bien s'entendre; il ne peut s'agir ni d'une Europe autarcique, ni d'une Europe nationaliste...Ce que nous devons rechercher par une organisation européenne, c'est un accord sur les problèmes intérieurs communs aux différentes Nations européennes. C'est en même temps, une position commune des Nations de l'Europe occidentale sur les problèmes extérieurs et coloniaux. C'est enfin de constituer un partenaire valable aux Etats Unis d'Amérique, à l'intérieur de l'accord Atlantique". En fait, il n'est rien dans cet appel qui soit contraire à l'idée que Michel Debré se fait de la construction européenne. Son analyse est alors schématiquement la suivante : l'Europe n'a pas d'existence naturelle. Elle n'est pas une communauté dessinée par l'histoire et la géographie. Elle n'est pas une entité économique. Elle n'est pas commandée par l'instinct populaire. "Elle heurte bien des intérêts, bien des passions, mais l'Europe est une exigence de la raison. Pour faire l'Europe, il faut un pouvoir et l'assentiment populaire. Instituer un pouvoir, c'est s'entendre sur une conception politique. L'assentiment populaire implique l'unité sociale"ⁱ. La forme politique que doit revêtir cette "exigence de la raison", n'est ni celle d'une fédération, ni celle d'une "alliance", dont la formule paraît insuffisante à Michel Debré ; elle est celle d'une "Union des Etats Européens" dont le jeune sénateur rédige le projet en 1948, en réponse à une demande de l'éditeur Nagel, qui souhaitait une réponse à un essai de Thomas Mann sur un projet de gouvernement mondial. "Il faut chercher à unir les Nations européennes et non à édifier l'Europe. Tenter d'associer les politiques des principales nations sur les problèmes les plus importants pour leur vie commune est une tâche nécessaire et une tâche possible. Au contraire, unifier les Nations sous un commandement unique est une tâche contre nature : ce commandement sera divisé par des oppositions intestines et il sera condamné..." Dans cette perspective, Michel Debré propose la création d'un conseil politique de l'Europe, constitué par la réunion régulière de présidents du conseil, assistés le cas échéant de ministres suppléants, auquel reviendrait "la décision

¹appel où la signature de Michel Debré voisine celle d'André Siegfried, Gaston Teissier, Gaston Defferre, André Philip, Paul Reynaud, Georges Villiers, Paul Ramadier, Jacques Rueff, Joseph Laniel, André Le Troquer, le pasteur Bœgner, Edmont Michelet, Guy Mollet, François de Menthon, Georges Gorse, Léon Blum, Daniel Rops, Pierre Brisson, Raymond Aron, Jacques Chastenet- Archives Michel Debré, FNSP, Chevrs

de tous les problèmes pour lesquels, à l'avance, les Etats auraient décidé de ne point donner de solution séparément, mais de se référer au préalable à une entente commune". Il existerait également une assemblée élue par les citoyens des Etats membres du Conseil politique mais elle n'aurait pas, du moins dans les premiers temps, le caractère d'une assemblée législative, et correspondrait plutôt à "ce qu'étaient les Etats généraux de l'Ancien Régime" : en d'autres termes les élus auraient une charge de contrôle, de recommandation, le cas échéant d'encouragement, et pourraient être chargés de statuer sur les désaccords survenant entre un Etat et le Conseil politique. A côté de cette assemblée une autre, plus modeste, représenterait "les réalités qui existent en Europe et dans les territoires extra européens rattachés à l'Europe, et qui ont un caractère supranational" : intérêts économiques et syndicaux, universités, religions. Enfin, un comité de juristes aurait pour responsabilité première d'étudier comment certaines grandes règles de la vie professionnelle ou privée des Européens et des citoyens d'Outre-Mer pourraient être unifiées. Sur l'organisation de l'Europe, les positions de Michel Debré sont, du reste, identiques à celles du Général de Gaulle : l'un comme l'autre ont rêvé, au lendemain de la guerre, d'"amener à se grouper, aux points de vue politique, économique, stratégique, les Etats qui touchent au Rhin, aux Alpes, aux Pyrénées. Faire de cette organisation, l'une des trois puissances planétaires et, s'il le faut un jour, l'arbitre entre les deux camps soviétique et anglo-saxon. Mais il s'agissait pour eux d'une Europe indépendante, pluri-étatique, dont le centre de gravité devait se situer entre le Rhin, les Alpes et l'Atlantique, et non d'une marche d'un empire, dominé, protégé et inspiré par les Etats Unis...L'affaire de la C.E.D. allait montrer que ceux que l'on appelle aujourd'hui "les pères de l'Europe" ne n'entendaient guère ainsi.

L'affaire de la C.E.D.

Devant l'échec, rapidement consommé, du Conseil de l'Europe à devenir autre chose qu'une "enceinte morale", Schuman, alors ministre des affaires étrangères, publie en mai 1950, en collaboration avec Jean Monnet alors Commissaire au Plan, un mémorandum proposant de construire l'Europe à partir de "réalisations concrètes créant d'abord une solidarité de fait" : l'ensemble de la production franco-allemande de charbon et d'acier serait placée sous une haute autorité commune, dans une

organisation ouverte à la participation des autres pays d'Europe. Aucun industriel français n'a été consulté ; Schuman et Monnet² ont monté leur affaire dans le plus secret, sans que notre diplomatie n'y soit associée. Cette proposition, chaleureusement accueillie par les Etats-Unis, rejetée catégoriquement par l'Angleterre, et vivement critiquée par l'URSS, débouche un an plus tard, le 21 juin 1950, sur la signature par six Etats (France, Allemagne, Italie, Belgique, Pays-Bas, Luxembourg) du traité constitutif de la Communauté européenne du charbon et de l'acier, reposant sur quatre institutions : une "haute autorité", dont Monnet est choisi comme premier président, composée de neuf membres nommés pour six ans, un conseil des ministres, une assemblée de soixante-dix-huit membres élus soit par les parlements, soit au suffrage universel, et une cour de justice

Dans les mois qui suivent la constitution de la CECA, la guerre de Corée, en mettant l'accent sur le vide militaire de l'Europe occidentale, amène les Etats-Unis à demander officiellement au conseil de l'Alliance atlantique le réarmement de l'Allemagne. Cette idée est très impopulaire en France, en faveur auprès de nombreux cercles américains et soutenue en Angleterre par Churchill contre le gouvernement travailliste. Quant à l'Allemagne, officiellement, elle ne demande rien. Le pacte atlantique prévoit que l'unanimité est nécessaire pour admettre de nouveaux membres : la France met donc son veto. Elle se retrouve face à son dilemme de 1919 : organiser la faiblesse de l'Allemagne ou se mettre d'accord avec elle. Mais la France de 1951 n'est pas celle de Clemenceau ...L'idée s'y développe que la mécanique des transferts de souveraineté adoptée pour parvenir à la CECA peut être un remède à ses maux, et en tout cas, une solution alternative au réarmement allemand. La supranationalité devient un acte de foi, l'orthodoxie du microcosme, une pensée qu'on qualifierait aujourd'hui d'unique. Le 16 octobre 1950, le gouvernement français alors dirigé par René Pleven, *"propose la création, pour la défense commune, d'une armée européenne rattachée à des institutions politiques de l'Europe unie..."*, placée sous une haute autorité supranationale, et comportant quelques

² les travaux des historiens ont établi, depuis lors, que le document originel ayant donné naissance à la déclaration Schuman, avait été préparé à Washington, dans les milieux dont Monnet était le porte-parole

contingents allemands : c'est "le plan Pleven". Dès janvier 1951, Dean Acheson écrit à Robert Schuman pour lui faire part du plein soutien des Etats-Unis à cette initiative. Reste à mettre au point le projet et à le faire accepter par Adenauer. Les négociations traînent en longueur ; en février s'ouvre à Paris une conférence qui ne débouche sur rien. En mai, les élections font du RPF la première formation du Parlement sans pour autant lui permettre de le contrôler. Le général de Gaulle, dont l'éventuel retour au pouvoir signifierait l'instauration d'un Etat fort et attaché à sa souveraineté, devient la cible favorite de la plupart des mouvements fédéralistes européens. Durant le second semestre de l'année 1951 se poursuivent parallèlement deux séries de discussions ; d'une part en Allemagne, au Petersberg, les représentants des pays occidentaux tiennent de longues conférences destinées à préciser les conditions politiques et militaires d'une association de l'Allemagne au réarmement occidental ; d'autre part, les promoteurs du traité sur le charbon et l'acier commencent à négocier plus ou moins secrètement un traité sur une communauté européenne de défense qui seraient calquée sur le dispositif de la CECA : de même que le problème de la Ruhr avait été le point de départ d'un mécanisme de transfert de souveraineté appliqué au charbon et à l'acier, de même le problème du réarmement allemand cesserait d'être envisagé à l'intérieur de la situation politique ou militaire existante mais servirait de base à un nouveau mécanisme de transfert de souveraineté appliqué à tous les domaines qui touchent la question du réarmement.

En mars 1952, Michel Debré se procure le texte encore confidentiel du projet de C.E.D. : l'émotion qu'il ressent à cette lecture traverse encore la relation qu'il en fait plusieurs décennies après : *" Je sentis, à la lecture de certains passages du document, mes tempes battre et mon cœur s'arrêter.(...) Je n'en crois pas mes yeux. (...)Des hommes que je connais, diplomates, fonctionnaires, militaires, ont pu rédiger un pareil texte, en discuter; (...) Je suis accablé. A quoi bon la France libre ? A quoi bon la Résistance ? A quoi bon la Libération ?"* et ces observations qui près d'un demi-siècle plus tard, revêtent une étrange modernité : *"Comment une telle conspiration a-t-elle pu, depuis plusieurs mois, être ourdie dans l'ombre et le silence? (...) Puisqu'on ne peut exercer le pouvoir, ni refaire la France, on supprime le pouvoir, puis on supprime la France, mais "on" reste en place en se donnant l'illusion de gouverner, alors qu'on ne peut rien faire puisqu'on n'est plus rien."*

Pour Michel Debré comme pour le général de Gaulle, la C.E.D. représente un danger mortel car elle laisse la France sans armée autonome face à une Allemagne renaissante ; l'existence de deux Etats germaniques, appartenant à deux camps idéologiquement opposés, ajoute au risque que la France soit immédiatement impliquée dans un conflit provoqué par le problème allemand ; en tout état de cause, le projet d'armée européenne est inacceptable dès lors qu'il met la France victorieuse au même niveau que l'adversaire vaincu ; enfin, le projet de C.E.D. compromet l'éventualité d'une entente franco-soviétique, et rend impossible l'union de l'Europe, une Europe que le Général voit *"étendue de Gibraltar à l'Oural, du Spitzberg à la Sicile, et non pas limitée à un groupe franco-allemand que l'on ferait vivre sous l'hégémonie germanique dans les frontières de Charlemagne"*³. Le 6 juin 1952, quelques jours après la signature du traité de C.E.D., intervenue le 27 mai, Charles de Gaulle prend position par une déclaration solennelle : *"J'ai le devoir d'avertir la Nation que le traité est pour notre pays un protocole d'abandon ..."* Le traité fait de la France *"une espèce de protectorat"* en supprimant l'armée française pour l'intégrer dans *"une armée qualifiée d'"européenne" sous commandement américain"*. En octobre 1952, lors de l'avant-dernier Conseil national du RPF, à la mairie de Neuilly, il intronise officiellement Michel Debré : *"En ce domaine capital pour l'avenir de la France, Debré est notre champion"*. Ce dernier a lu et relu le traité, et en connaît le moindre alinéa : il en a quelque mérite car le texte est d'une obscure complexité, et du reste, peu nombreux sont en France, même parmi ses plus chauds partisans, ceux qui en ont pris connaissance sérieusement. Plus de quatre décennies après, il en ira de même des traités de Maastricht et d'Amsterdam...Et pourtant deux années durant, l'opinion va se diviser en deux camps dans un affrontement d'une virulence inégalée depuis l'affaire Dreyfus. Du côté des partisans de la ratification du traité, des hommes alors de tout premier plan, beaucoup appartenant au courant démocrate chrétien : René Pleven, Robert Schuman, Maurice Schumann, François de Menthon, Pierre-Henri Teitgen, Henri Fresnay, Claudius Petit, mais aussi Paul Reynaud, André Philip, Guy Mollet, Edgar Faure, Raymond Aron, Pierre Brisson, Georges Duhamel, Paul Claudel et, au premier rang d'entre eux, Jean Monnet.

³ Général de Gaulle-conférence de presse du 7 avril 1954

La carrière de ce dernier, tout entière consacrée à des missions d'influence et d'entregent aux frontières de la fonction publique internationale et de la vie des affaires, a fait de lui l'interlocuteur européen le mieux connu et le plus apprécié des cercles gouvernementaux et privés américains. Le portrait que dresse de lui Michel Debré dans l'Echo de Touraine n'est guère flatteur : "...le seul Français, sans doute, avec Monsieur Schuman, à ne jamais parler ni de l'invasion, ni de l'occupation, ni à évoquer le passé que sous la forme littéraire des querelles franco-allemandes, son cas relève du moraliste. Il est, me semble-t-il, de cette race d'hommes qu'on observe à toutes les époques où le pouvoir est abaissé ou divisé. Inconsciemment pervers ou pervertis, ils sont prêts à l'instar d'un duc de Guise ou d'un Cardinal de Retz, pour le bénéfice de leur carrière, -dont ils mêlent le succès à celui d'un objectif peut-être grandiose, mais irréel et anti-national- à tout oublier, à tout marchander, à tout abandonner, de ce qui fait le prestige, la richesse, ou l'honneur de l'Etat dont ils étaient les serviteurs, du peuple dont ils sont issus, et à l'idéal de qui ils doivent d'être ce qu'ils sont". Et dans le Courrier de la Colère : "Inspirateur, corrupteur, qui a vécu dans un monde de guerre sans faire la guerre, qui a su tirer fortune de ses échecs privés et gloire de ses échecs publics, Français sans croire à la France...". Le Général de Gaulle n'est guère plus indulgent : "Déjà, en d'autres circonstances, [l'inspirateur] avait proposé comme remède à de grandes difficultés le mélange d'éléments différents, voire antagonistes, comme si les Etats, les armées, les idéologies pouvaient être à volonté confondus à la façon des capitaux de deux firmes concurrentes."

Premier président de la Haute Autorité de la CECA, Jean Monnet revendique dès mai 1953 les prérogatives protocolaires d'un Chef d'Etat; les Américains sont les premiers à les lui accorder, et le reçoivent à Blair House dans des formes qui lui conviennent. Il exige ensuite d'avoir à table le pas sur le président de la République française, qui se voit contraint de ne plus le convier à la réception traditionnellement donnée à l'Elysée en l'honneur des dirigeants des organismes internationaux. ; il refuse d'assister aux festivités données par le Luxembourg lors du mariage du Prince héritier sous prétexte qu'on a refusé de l'assimiler protocolairement à un souverain. Les prétentions de Jean Monnet deviennent telles que le ministère de l'Economie nationale en est saisi en juin 1953 ; rappelant que "la CECA ne constitue pas une

collectivité fixée sur un territoire déterminé et soumise à un pouvoir politique pourvu d'une compétence externe générale, définition classique de l'Etat en droit public, le rapporteur observe que Monnet soutient des thèses qui contredisent toutes ses déclarations antérieures reconnaissant que la CECA ne dispose que de délégations de souveraineté d'un caractère limité et ne possède pas l'ensemble des prérogatives d'un Etat. Il n'est "qu'un haut fonctionnaire nommé" pour être le principal représentant d'une organisation internationale, auquel le droit positif accorde "un statut d'ambassadeur, sans plus". Bien plus, "En se proclamant politiquement compétent, il cause des préjudices aux Etats-membres dès lors qu'il se fait sans mandat aucun propagandiste de l'intégration politique et militaire (...) M. Monnet croit pouvoir justifier son attitude par des considérations politiques : il estime que le traité de la CECA n'est que le premier précédent et le point de départ de l'intégration européenne et qu'il lui appartient comme moteur d'agir en vue d'une intégration générale, conception qui se rapproche de la méthode d'action germanique de l'"ewiges werden" ou "gestation permanente", qui ne s'embarrasse guère d'obstacles juridiques."ii Une procédure est même envisagée pour mettre fin au comportement de Jean Monnet ; elle s'appuierait sur l'article 40 du traité de la CECA, visant expressément le préjudice causé à la Communauté par une faute de service ; en dernière extrémité, on songerait même à saisir la Cour permanente de justice internationale de La Haye. La menace suffira, semble-t-il, à ramener l'intéressé à une plus juste mesure de ses fonctions...Tel est, en tout cas, l'homme que l'Europe supranationale s'est donnée pour inspirateur, et autour duquel œuvre toute une équipe de juristes et de fonctionnaires animée par Hervé Alphand. Ce dernier double Jean Monnet "dans le jeu périlleux pour la Nation qui consiste à parler à Washington au nom des dirigeants français et à Paris au nom des dirigeants américains".

Chez les "anticédistes", on observe aussi quelques surprenantes rencontres : il y a là bien sûr, avec à leur tête le bouillant sénateur d'Indre-et-Loire, la plupart des gaullistes mais aussi Vincent Auriol, Jules Moch, Edouard Herriot, Edouard Daladier, Pierre Mendès-France, Robert Lacoste, Alain Savary, Paul Bastid , Francisque Gay, Claude Bourdet, Hubert Beuve-Méry, le Comte de Paris et les communistes. S'adressant à ces derniers, le polémiste du RPF, Jean Nocher, s'exclame dans le Rassemblement : " Revenez-nous, et la main dans la main, fraternellement unis,

nous pourrons, à l'heure où le monde sombre aux enfers, ressusciter le paradis de la France !" .Il existe enfin deux sortes d'ambigus : ceux qui sont "plutôt pour" la C.E.D. comme Antoine Pinay, et ceux qui sont "plutôt contre" comme René Mayer et Georges Bidault .

Michel Debré déploie son verbe et sa plume sur tous les fronts : au Conseil de la République, il use de toutes les possibilités que lui offre le règlement pour combattre "la bête"; au point qu'un fonctionnaire du Quai d'Orsay doit être affecté à la préparation des réponses à ses incessantes interventions ; "*Vous ne vous essoufferez donc jamais !*" lui lance un jour Christian Pineau, alors ministre des affaires étrangères. Il intervient à la tribune de l'Assemblée permanente de la CECA, devant les élus tourangeaux, devant les anciens résistants, devant ses compagnons du RPF, à l'Institut d'études politiques de Paris ; il publie article après article, dans Le Monde, dans la Revue de politique étrangère, dans Combat, dans l'Echo de Touraine ; il diffuse une brochure dans l'Armée ; il participe à un appel aux membres de la fonction publique ; il démarche les socialistes, les radicaux, les Francs-Maçons du Grand Orient de France, les Anciens de Saumur. "*C.E.D. delenda est !*".

Quels arguments développe-t-il ?

- la future armée est intégrée non seulement administrativement au sein de la Communauté européenne de défense mais aussi militairement et stratégiquement au sein de l'Organisation atlantique dont le commandement supérieur et tous les commandements importants sont nommés par le président des Etats Unis ; il y a donc subterfuge puisque, pour ce qui concerne les Européens, le mécanisme est orienté vers la construction d'un Etat fédéral, alors que pour ce qui concerne la réalité militaire, le traité place l'armée européenne sous la totale dépendance du commandement américain ; plusieurs articles du traité ont été, du reste, rédigés avec le concours de diplomates du Département d'Etat ;
- le traité ne se borne pas à la constitution d'une armée mais va beaucoup plus loin : l'autorité nouvelle prend en main tout l'appareil industriel, financier et

stratégique correspondant ; le transfert de souveraineté s'applique aux programmes d'armement, au recrutement, à la formation, à l'encadrement et au statut des personnel ; toute exportation de matériel est interdite sauf autorisation du Commissariat, c'est à dire accord américain ; il appartient aux généraux de la C.E.D., c'est à dire au Pentagone, de décider si l'Europe se trouve en état d'agression ; en d'autres termes, la participation à la guerre et l'entrée au combat cessent d'être une attribution relevant des gouvernements européens, pour dépendre d'une administration internationale, composée de neuf membres nommés, ne pouvant recevoir aucune instruction, gouvernementale sauf par l'intermédiaire du Commandement atlantique ; qui dit soldat dit citoyen : or dans le nouveau dispositif, le soldat européen n'est plus un citoyen national : le traité touche au droit de la citoyenneté, fondement même de la souveraineté ;

- l'interdiction pour la France de fabriquer des armes atomiques est implicite ; le traité prévoit certes que seules les zones stratégiquement exposées ne peuvent connaître aucune installation atomique. L'Allemagne accepte de se considérer comme telle, mais pour combien de temps ? En outre, la politique d'armement dépend du Commissariat de la C.E.D., qui reçoit ses ordres du Pentagone, en fonction d'une stratégie arrêtée par le Commandement atlantique : cette stratégie est la défense conventionnelle de l'Europe ; obligé de maintenir une quote-part importante d'où découle sa part dans les commandes d'armement, le gouvernement n'aurait jamais pu accorder au Commissariat à l'Energie atomique les crédits nécessaires à la fabrication d'engins dont l'emploi et l'existence n'entraient pas dans la stratégie atlantique ;
- un protocole additif discret unit l'Europe aux Etats-Unis si ceux-ci sont attaqués mais le contraire n'est nulle part exprimé...Du reste, telle qu'elle fonctionne alors, l'Alliance atlantique est boiteuse : en Indochine où la France lutte contre une rébellion communiste soutenue par la Chine, les Etats-Unis sont absents, nostalgiques sans doute du temps où ils soutenaient Ho Chi Minh ...Les Français peuvent-ils à la fois être considérés comme des frères d'armes en Europe et des adversaires en Afrique ou en Asie ?

-
- sous prétexte de trouver une solution au réarmement de l'Allemagne, on pénalise la France ; seule la France a une armée nationale : elle perd son armée ; seule la France en Europe a un budget militaire important et peut avoir l'ambition nucléaire : l'arme atomique lui est désormais interdite ; la disparition de son autonomie la ravale au rang des vaincus ;
 - les promoteurs de la C.E.D. prétendent que le traité dont ils sont les défenseurs ne produit qu'une division dans les attributs des gouvernements : la France abandonnerait certaines tâches mais elle conserverait sa souveraineté . C'est là une contrevérité : quand ces tâches concernent la défense nationale, il s'agit d'une abdication d'une part fondamentale de la responsabilité politique ;
 - il y a encore plus grave ; alors que les promoteurs de la C.E.D. expliquent que l'armée européenne est le moyen de faire participer l'Allemagne à la défense de l'Occident, sans qu'il y ait véritablement reconstitution de l'armée allemande et sans que la RFA n'adhère au Pacte Atlantique, le traité de C.E.D. est assorti en annexe d'un projet complémentaire de "communauté politique" dont l'article 38 prévoit que la France transfèrera dans les six mois sa souveraineté dans le domaine de la politique extérieure ; ou bien la France perd sa place non seulement dans l'Organisation atlantique, et à terme au Conseil de Sécurité des Nations Unies au profit du Commissariat européen, ou bien l'Allemagne, en vertu du principe de non discrimination, adhère directement ;
 - quelques mois après la signature du traité de C.E.D., et en application anticipée de l'article 38 du projet annexe de communauté politique, l'Assemblée de la CECA s'est réunie pour étudier un troisième projet de traité créant un gouvernement de l'Europe. Cette réunion est aussi extravagante qu'illégale : l'Assemblée de la CECA n'a pas compétence en la matière, et encore moins s'agissant de l'application par anticipation d'une disposition d'un traité non ratifié !

-
- le traité ne comporte point de clause de sécession : une fois entrés, il nous sera impossible d'en sortir ;
 - l'Angleterre, dont le droit constitutionnel a pour principe fondamental la suprématie du Parlement, pas plus que les Etats scandinaves n'acceptent le projet de C.E.D. : l'Europe de la supranationalité est étroite et déséquilibrée ;
 - les "cédistes" affirment "*qu'il n'existe pas de politique de rechange*" et que faute de ratification du traité, les Etats-Unis procéderont à une "*révision déchirante*" de leur politique : est-ce à dire que l'alliance américaine doit se payer au prix de la disparition de notre armée et de notre existence en tant que Nation ?

Tels sont les termes forts du réquisitoire dressé inlassablement par Michel Debré pendant deux ans. Le débat de ratification doit avoir lieu dans la nuit du dimanche 29 août 1954. Dans toute l'Europe, les pressions de la diplomatie américaine se multiplient, utilisant les mille voies du trafic d'influence et de la corruption. Le sous-secrétaire d'Etat David Bruce invite Michel Debré à venir prendre un verre à son domicile parisien et lui tient des propos ambigus...L'équipe déjà nombreuse de l'ambassade américaine en France est renforcée de jeunes et brillants diplomates qui n'ont d'autre mission que de faire progresser les chances de la ratification ; on les rencontre dans les couloirs du Palais-Bourbon ou discrètement installés sur les gradins de la salle des séances du Palais du Luxembourg. John Foster Dulles prononce sa célèbre phrase, inspirée, dit-on, par Jean Monnet , "*sur les révisions déchirantes de la politique...*". C'est alors que Pierre Mendès France, à la fois président du conseil et détenteur du portefeuille des affaires étrangères, provoque une conférence des signataires du traité pour demander des modifications qu'il estime devoir être préalables à tout débat : la France resterait maîtresse de son armée et l'intégration n'aurait lieu que dans les zones de couverture ; le projet de communauté politique serait suspendu sine die ; la liberté pour la France de se doter de l'arme nucléaire serait réaffirmée. La réunion se déroule à Bruxelles du 19 au 22 août. Les "cédistes" se déchaînent : le Belge Henri Spaak et le Hollandais Beyen tiennent des propos d'une extrême violence envers la France tandis que dans les couloirs de la

conférence l'ambassadeur des Etats-Unis fait passer aux diplomates européens des notes comminatoires au nom de son secrétaire d'Etat...Mendès France revient à Paris les mains vides. Au soir du 30 août, l'Assemblée nationale rejette la ratification de la C.E.D. par 319 voix contre 264.

L'affaire de l'Euratom :

Dans le domaine de l'atome, la distribution internationale des cartes est à l'époque relativement simple. Les Etats-Unis disposent d'une avance considérable et seule la Russie peut rivaliser avec eux. Comprenant la nécessité où ils se trouvent de faire participer leurs alliés occidentaux au progrès dont ils sont les initiateurs, ils ont conclu des accords de coopération avec plusieurs pays, en particulier l'Angleterre dont l'effort en la matière est déjà considérable, et la Belgique, alors riche de l'uranium congolais. Toutefois, les Etats-Unis souhaitent conserver leur avance technique et ne tiennent pas à voir le nombre de puissances militaires atomiques augmenter : ils ont accueilli avec grand déplaisir l'explosion de la première bombe A anglaise. Sur le continent, une puissance se trouve en relativement bonne position : c'est la France, qui dispose de chercheurs, de laboratoires, de premières réalisations et d'une organisation administrative créée dès octobre 1945 par le Général de Gaulle et dotée de moyens exceptionnels⁴, le Commissariat à l'énergie atomique⁵. L'Allemagne, quant à elle, supporte une interdiction, la seule véritable des accords de Paris : elle ne peut fabriquer d'armements atomiques, et l'agence de contrôle, rattachée à l'UEO, est chargée de faire respecter cette règle, dont certains dirigeants allemands aimeraient se dégager en se plaçant sur le terrain de "l'égalité des droits" et en invoquant les liens étroits qui unissent recherches civiles et recherches militaires. Enfin, il existe un projet établi par l'OECE⁶, dont l'objet est de favoriser les efforts communs de recherche de minerais, de travaux scientifiques, et de constructions d'usines, au sein d'une organisation à laquelle seraient invitées à participer toutes les Nations d'Europe de l'Ouest y compris l'Angleterre et les pays

⁴ dès l'origine, le CEA a été pratiquement exempté de contrôle des dépenses engagées...

⁵ géré jusqu'en 1951 par Raoul Dautry et depuis par Pierre Guillaumat

⁶ Organisation Européenne de Coopération Economique fondée en avril 1948 et siégeant à Paris

scandinaves. Ce projet maintient pour les Etats la possibilité de développer une industrie militaire nucléaire, en quoi il contrarie les Etats- Unis, et les interdictions prévues par les accords de Paris, en quoi il contrarie l'Allemagne.

Inspiré par les fédéralistes, le projet "Euratom" s'oppose au projet OECE, en ce que, calqué institutionnellement sur le système de la CECA (une commission, une assemblée, une cour de justice), il ne concerne que les cinq membres de cette dernière, et leur impose une abstinence de fabrications militaires pendant une première période censée correspondre à *"un temps de négociations vers un désarmement général"* ; à l'issue de ce délai, dont la durée n'est pas précisée, si les négociations ont échoué, un pays pourra entreprendre de telles fabrications s'il a l'accord de deux au moins de ses partenaires. L'approvisionnement sera le fait d'une agence, disposant d'un droit d'option sur le minerais, matières brutes, matières fissiles spéciales, produits dans les Etats-membres et *"du droit exclusif de conclure des contrats en provenance de l'intérieur ou de l'extérieur de la Communauté, sauf si cet emploi s'avère contraire aux conditions mises par les fournisseurs extérieurs à la Communauté"* .

Ce projet ne peut qu'agréer aux Allemands puisqu'il revient à abroger les accords de Paris et à rétablir l'égalité des droits, aux Hollandais et aux Italiens puisqu'ils ne possèdent pas de gisements et sont technologiquement en retard sur leurs voisins, au Luxembourg auquel il donne un poids égal au quart de celui de la France dans les organes de décision, et enfin à la Belgique dont l'accord bilatéral de livraison d'uranium aux Etats-Unis sera maintenu et qui n'est donc pas touchée par l'appropriation internationale.. Un seul pays n'y a aucune espèce d'intérêt, la France, puisque l'interdiction de fabriquer des armements ne concerne qu'elle seule, dès lors qu'elle seule en a à la fois le droit et les moyens, et qu'elle seule est soumise à une appropriation internationale du minerais qu'elle détient. Une politique vraiment ambitieuse consisterait, non pas à couper les liens avec l'Angleterre, la Suisse et la Suède, mais au contraire à nous associer avec elles pour réaliser une usine d'enrichissement de l'uranium, dont la technologie est détenue pour l'instant détenue par les seuls Etats-Unis. Au contraire, les dispositions prévues par le traité en matière

d'approvisionnements extérieurs nous mettent à la merci du bon vouloir de ces derniers.

De fait, lorsqu'en 1957, les Six envisagent de construire une usine de séparation isotopique, les Américains les en dissuadent aussitôt en abaissant fortement les prix de l'uranium enrichi qu'ils mettent à leur disposition...Mais toutes les fois que des démarcheurs français prospectent des pays proches des Etats-Unis, le prix du minerai monte comme par enchantement...Lorsque le CEA demande à IBM la mise à disposition d'ordinateurs très performants, les délais sont toujours très longs...

C'est encore une fois Michel Debré qui dirige la contre-attaque devant le Conseil de la République où il obtient à une très large majorité le vote d'une proposition visant à la création d'une division militaire au sein du CEA. Guy Mollet, alors président du conseil, peu enclin à reprendre un débat sur la défense nationale moins de deux ans après la conclusion de l'épisode de la C.E.D., accepte que les dispositions militaires disparaissent du projet Euratom. Pendant plusieurs mois, Michel Debré poursuivra son combat contre un traité qu'il accuse de rester "*l'un des plus mauvais de notre Histoire*", en vain, car ce dernier sera signé au Capitole, à Rome, le 25 mars 1957, et ratifié peu après. Mais l'essentiel avait été sauvé : trois ans plus tard, un 13 février, à 6 h 15 du matin, dans le désert saharien du Tanezrouft, au sud-ouest de Reggane, la France deviendra une puissance nucléaire.

Un demi siècle s'est écoulé depuis les évènements qui précèdent ; les principaux acteurs sont presque tous disparus ; mais le débat entre "fédéralistes" et "républicains" ou "souverainistes" reste une permanente singularité française : l'Angleterre, s'estimant protégée par son insularité, ne le connaît point réellement ; l'Allemagne, longtemps terme du débat plutôt qu'elle n'en était acteur, où la tradition administrative est fédérale et où l'unité se fonde sur le concept de peuple et non sur celui de nation, a découvert peu à peu que son poids démographique et économique, et le rôle privilégié que lui assignaient les Etats Unis sur le continent, lui permettaient plus aisément de s'imposer dans un "Etat Communauté" qu'au sein d'une

confédération d'Etats souverains ; quant aux petits Etats, ils ont depuis longtemps choisi, considérant que le fédéralisme peut leur offrir des positions d'arbitres leur permettant d'exister. Il n'est qu'en France que la grande querelle reste d'actualité ; les termes n'en ont guère changé depuis les années cinquante : d'un côté une démarche de caractère idéologique, fondée sur la disparition de l'Etat Nation , la construction d'un Etat Communauté, au besoin dans des douleurs qu'il faut bien supporter puisque l'avenir promis est radieux, et l'accusation fort intolérante, à l'adresse de ceux qui n'en tiennent pas pour leur manière de faire, d'être des "anti-européens", comme certains parlaient autrefois des "anti-parti"...de l'autre une démarche pragmatique fondée sur l'organisation de solidarités concrètes entre Etats Nations souverains ; d'un côté une démarche masquée, normative et oligarchique, utilisant les ressources du droit et de la procédure pour "avancer dans l'irréversible", sans se heurter à une opinion qu'on estime insuffisamment mûre pour en connaître ; de l'autre le sentiment d'un complot contre la République et une démarche politique recherchant le débat public et l'appel au scrutin ; entre les deux camps, une ligne de partage qui traverse toutes les familles d'esprit traditionnelles, au point qu'on peut se demander si elle ne préfigure pas une fracture plus profonde de la communauté nationale.

Patrick Samuel

Auteur de « Michel Debré, l'architecte du Général »



L'UNION EUROPÉENNE CONTRE LE BIEN COMMUN

CLAUDE ROCHET

Si nous comprenons un peu plus ce que nous sommes en train de faire, peut-être trouverons-nous ainsi plus facilement une issue à cet écheveau d'hallucinations que nous avons tissé autour de nous mêmes.

Gregory Bateson « Vers une écologie de l'esprit »

Le « déficit démocratique » de la construction européenne est aujourd'hui chose admise par les européistes les plus ardents, qui se proposent d'y remédier. La thèse défendue ici est que ce déficit est consubstantiel au dispositif de l'Union européenne, et que faire « plus de la même chose » en intensifiant la marche vers le fédéralisme ne peut qu'accroître son caractère non démocratique. Pour l'évaluer, on recourra à la notion de bien commun, qui, au cœur de notre conception républicaine, est la plus ancienne de la philosophie politique, et bénéficie de l'apport des sciences de la complexité.

1) IL N' Y A SOCIÉTÉ QUE S'IL Y A BIEN COMMUN

Une société qui perd le sens du bien commun est une société qui meurt. Gardons en vue la définition que nous en donne Thucydide. Le bien commun :

- transcende les intérêts privés et n'en est pas la somme.
- n'est pas défini au sens d'une loi ou d'une norme qu'il suffirait d'appliquer: il suppose le débat, la délibération au regard de ce qui semble juste et bien.

-
- est différent des valeurs définies par voie de convention.

Au cœur de la construction de la République, le bien commun et repose sur trois piliers:

- **Le droit de l'Etat**, qui est le garant de la cohésion nationale et sociale face aux particularismes, et a un pouvoir régalien d'innovation qui n'est pas subordonné à la réalisation préalable d'un consensus chez les citoyens. Les premiers légistes ont repris le principe d'Ulpian *Princeps a legibus solutus est*. Le prince n'est pas lié par les lois existantes pour en créer de nouvelles. C'est ce droit qui a permis à l'Etat de s'affranchir de la tutelle tant de l'Empire que de la seigneurie et des corporations.
- **Les droits de l'Homme**, sont les droits imprescriptibles de la personne humaine quelle que soit la forme de la société, le temps et le lieu. Ils traduisent en droit les principes de la loi naturelle et sont le contrepoids incontournable au droit de l'Etat.
- **Les droits du citoyen**, en décrivant le lien civil qui unit les citoyens entre eux et au corps social organisé, sont la convergence du droit de l'Etat et des droits de l'Homme et. Par définition, les droits du citoyen sont universalistes et ne reconnaissent pas de droits particuliers à une catégorie de citoyens, pas opposition au communautarisme qui fait proliférer les catégories particulières de droits (basé sur l'appartenance ethnique, l'orientation sexuelle, le sexe...).

L'homme, le citoyen et l'Etat : toute construction sociale est l'interaction de ces trois éléments. Elles sont très diverses en Europe, avec trois modèles dominants : le modèle germanique fondé sur l'unité du peuple par la culture, le modèle anglo-saxon fondé sur la primauté de l'individu, et le modèle français fondé sur l'Etat unitaire et égalitaire incarné dans la Nation. Ces modèles ne sont pas de circonstances, mais reposent sur des structures anthropologiques et d'organisation

familiale précises⁷ qu'il est vain de vouloir réduire par un acte administratif quelconque.

2) LES TROIS DIMENSIONS DU BIEN COMMUN

Les théories libérales anglo-saxonnes qui dominent chez les européistes proclament qu'il suffit de s'en remettre au marché pour réguler le système (rappelons la formule de Margaret Thatcher « la société n'existe pas⁸ »). On doit à Amartya Sen⁹ d'avoir réhabilité Adam Smith dont les libéraux donnent une lecture complètement fautive en faisant un idéologue d'une société mue par le seul intérêt individuel : chez Adam Smith la société fondée sur des valeurs n'était pas niée, mais était supposée préexistante et stable, car structurée par un cadre normatif étranger au marché¹⁰.

Posons maintenant la question à l'envers : si le bien commun est nécessaire sur le plan éthique, qu'est-ce qu'il rapporte ? Empruntons à Gaston Fessard¹¹ sa distinction fort utile des trois composantes du bien commun :

- *Le bien de la communauté* Le bien commun commence par la décision de mettre en commun des ressources matérielles ou immatérielles. L'acte le plus évident est la création de services publics et d'infrastructures collectives. La mondialisation de l'économie crée plus de biens collectifs qu'avant et requiert donc plus de services publics. Mais cela n'est pas en soi porteur de sens
- *La communauté du bien* Chaque citoyen a-t-il réellement accès au bien de la communauté ? Les services publics sont-ils réellement au service du

⁷ On renverra ici aux travaux essentiels d'Emmanuel Todd sur les relations entre les structures familiales et les modèles anthropologiques d'organisation sociale et politique.

⁸ « There is nothing such as society »

⁹ Amartya Sen « Ethique et économie », PUF, 1994, « Un nouveau modèle économique » O. Jacob 2000. Voir également Bernard Perret « Les nouvelles frontières de l'argent », Seuil, 1999 et J.C. Guillebaud, « La refondation du monde », Seuil, 1999

¹⁰ Le principal ouvrage d'Adam Smith n'est pas celui qui est le plus cité *La richesse des nations*, mais *La théorie des sentiments moraux* où il reprend une approche cicéronienne du bien commun « Tous les membres de la société humaine ont besoin de l'assistance des autres, et ils sont également exposés à leurs atteintes. Là où l'assistance nécessaire est réciproquement offerte par amour, gratitude, amitié et estime, la société est florissante et heureuse. Tous ses différents membres sont rattachés les uns aux autres par les liens agréables de l'amour et de l'affection ; et ils sont, en quelque manière, attirés vers un centre commun de bons offices mutuels » « Traité des sentiments moraux » p.141, PUF. Rien à voir, donc, avec le darwinisme social prôné par les libéralo-libertaires les plus radicaux.

¹¹ Gaston Fessard « Autorité et bien commun »

public ou au service des fonctionnaires, ou encore seulement au service de quelques citoyens qui seraient « plus égaux que les autres ? Cet accès est-il effectif ou en reste-t-on à un formalisme juridique que critique avec justesse Amartya Sen, qui introduit la distinction entre les « *libertés négatives* » (ne pas être empêché de faire quelque chose) et les « *libertés positives* » (pouvoir effectivement disposer de sa liberté). Pour les pauvres, les handicapés, les exclus de toutes sortes la jouissance effective du bien de la communauté requiert de mettre en place des mécanismes appropriés qui n'ont rien à attendre de « la main invisible du marché » et qui devront aller au-delà des théories formalistes rawlsiennes de l'équité.

- *Le bien du bien commun*: C'est la valeur systémique du bien commun : partage-t-on un projet commun et des valeurs ? Quelle est la nature de l'interaction entre le citoyen et le bien commun ? Quel bénéfice en retire-t-on ? Cela peut aller de l'individualisme au totalitarisme absolu. Une société démocratique forte suppose une interaction dense entre le citoyen et la société, entre les droits du citoyen et de l'Etat, entre les droits de l'Etat et les droits de l'homme.

Dès lors que l'on admet cette valeur du bien commun, trois impasses se dessinent :

- Celle de *l'économisme* qui réduirait la recherche de l'harmonie sociale à la maximisation de l'intérêt individuel. Amartya Sen a dénoncé les limites de l'économie utilitariste classique et ses tentatives d'adoucissement par le formalisme que veut introduire la « théorie de la justice » de John Rawls, pour une nécessaire prise en compte de la situation réelle des gens par des actions différentes selon des situations différentes. Une action politique fondée sur des critères éthiques est donc nécessaire pour assurer le bien-être.
- Celle du *relativisme* prôné avec succès aux Etats-Unis par Richard Rorty, qui postule que tout système de valeur est légitime du seul fait qu'il est un système de valeur, aucun système de valeur unifiant ne peut et ne doit être recherché. Le relativisme est la négation de la possibilité pour la raison humaine de rechercher une vérité qui puisse servir de cadre de

référence à une communauté, et donc de l'existence même de cette communauté au-delà d'une simple collection d'individus, ou de « minorités ».

- Celle de *l'historicisme* et tout l'attirail idéologique de l'hégélianisme et de ses dérivés sur le « sens de l'histoire ». L'historicisme, qui inclut le relativisme en tant que relativisme historique, est « *un des nombreux crimes commis par les intellectuels. C'est une trahison de la raison et de l'humanité* » selon la formule de Karl Popper, qui en a été avec Leo Strauss, l'adversaire le plus radical. C'est sur la prédominance de l'historicisme dans l'intelligentsia et la technostructure européenne que se fonde le discours sur la soumission aux « impératifs » de toutes sortes, qui nie radicalement la liberté de l'homme de déterminer et d'être comptable de son avenir.

QU'EST-CE QUE L'HISTORICISME?

« Il est né de la peur; car nous prenons peur en découvrant que nous sommes responsables des règles éthiques que nous reconnaissons. Mais ce genre de tentative, née de la peur me semble revenir exactement à ce qu'on appelle communément une superstition. Car l'historicisme part de l'idée que nous pouvons récolter ce que nous n'avons pas semé: il essaie de nous persuader que tout finira bien et devra bien finir si nous marchons avec l'histoire; que nous n'avons pas à prendre de décisions importantes; et il tente de faire endosser notre responsabilité à l'histoire, c'est à dire un jeu de puissances démoniaques qui se déroulent au delà de nous.... C'est un espoir dégénéré et une croyance dégénérée, une tentative visant à remplacer l'espoir et la croyance -laquelle est fondée sur notre enthousiasme moral et sur le mépris de la réussite- par une certitude qui correspond à une pseudo science (...).

Karl Popper « Toute vie est résolution de problème » t.2, 1999

3) L'INCONSISTANCE DU BIEN COMMUN EUROPEEN.

La construction européenne est-elle une construction du bien commun ? L'examen de ses mécanismes conduit à en douter.

Fondamentalement, le bien commun est la conjugaison de l'unité et de la diversité: universalité de la loi, diversité des conditions d'applications. C'est un des principes les plus anciens de la philosophie politique puisqu'on le trouve dans les Ecritures: à l'universalité de la Loi que décrit Saint Paul dans l'Epître aux Romains, correspond la multiplicité des conditions d'écoute et de mise en œuvre décrites dans Actes2 des

Apôtres. Le bien commun n'est donc pas une Babel totalitaire qui nierait l'individu, mais un processus qui va unir l'individu libre et capable de délibération sur son destin, au corps social organisé.

Comprendre cette dynamique du bien commun, c'est comprendre la dynamique des systèmes vivants. Au-delà des cadres de la philosophie politique classique, la théorie générale des systèmes et les nouveaux apports des sciences fondamentales à l'épistémologie ouvrent des voies nouvelles. La philosophie politique classique nous invitait au discernement éthique *« ce principe éthique reçoit aujourd'hui un support théorique et scientifique. On peut désormais considérer l'éthique de façon formelle, rigoureuse, logique, mathématique et l'on peut la fonder sur d'autres bases que de simples sermons faits d'invocations. Nous n'avons plus à « ressentir » les choses d'une façon ou d'une autre ; nous pouvons parfois savoir ce qui est bien et ce qui est mal »*¹²

Poser le problème de la construction européenne en termes de dynamique des systèmes, c'est utiliser quelques points clés d'analyse :

LE « TOUT » EST SUPÉRIEUR À LA SOMME DES PARTIES

Le «tout», en l'occurrence l'Union Européenne, doit avoir une valeur supérieure à celle de l'addition de ses parties, les Etats membres. Ce « tout » est créé par l'interaction des parties entre elles, il a une valeur systémique propre. C'est ce « tout », ou projet, ou bien commun du système qui lui permet d'être en interaction avec son environnement et de garder son identité - donc son projet- tout en se modifiant pour intégrer l'information reçue et l'expérience acquise.

Bâtir une **confédération** d'Etats ne vise pas à créer un « tout », mais seulement une coopération entre les parties autour de programmes de construction en commun (Arianespace, le Concorde, l'Euratom, Airbus qui sont des programmes de coopération interentreprise ou inter-Etats) ou une zone de libre-échange.

Bâtir une **fédération** suppose au contraire de créer un « tout » nécessairement supérieur à la somme des parties, et donc bien sûr à chaque partie. Ce sont deux logiques de nature profondément différentes. En prenant comme exemple, à l'appui de la construction d'une Europe fédérale, les réussites des programmes de

¹² G. Bateson « De Versailles à la cybernétique », in « Vers une écologie de l'esprit, Seuil, 1978

coopération comme la PAC ou les programmes de coopération industrielle, les européistes commettent un abus de langage et à tout le moins une erreur épistémologique : *plus de coopération ne mène pas à une fédération !* Il y a là un changement de projet que l'on ne peut se cacher sans risque grave d'échec, car on ne peut parvenir à un changement en faisant « plus de la même chose ».

LE « TOUT » EST SOUMIS À LA LOI DE L'ENTROPIE ET NE PEUT SURVIVRE QUE S'IL A UN PROJET .

Un système est quelque chose -n'importe quoi- qui a des activités, échange de l'information avec son environnement et est capable de garder son identité au service d'une finalité. Si l'on crée une Union, cet ensemble va se trouver confronté à des problèmes à résoudre qui vont l'obliger à se modifier, à rechercher de nouveaux équilibres internes pour enrichir le « tout » et le rendre capable d'affronter des problèmes de plus en plus complexes. En recherchant ces nouveaux équilibres, le système se désorganise et dépense de l'énergie : c'est le phénomène d'entropie.

La complexité des systèmes vient de ce qu'ils fonctionnent en boucle : l'ordre tend à se dégrader en désordre, à son tour porteur d'ordre au travers des interactions qu'il suscite entre les éléments de l'organisation : « *Il y a des ordres dans le désordre* » dirait Edgar Morin. Comprendre le mécanisme de ces interactions, analyser les problèmes, identifier les arborescences causes-effets, pour rendre le système pilotable, capable d'apprendre et de faire face à l'évolution de plus en plus rapide de son environnement : tel doit être le projet du concepteur d'un système. Il lui faut donc une cohérence interne très forte pour recréer en permanence de l'ordre à partir du désordre.

L'existence d'un bien commun qui permette au système de délibérer sur son projet est donc indispensable pour créer de l'ordre face au désordre. A défaut, c'est le système entier qui périclité. Les interactions au sein d'un système génèrent de toutes façons un modèle, soit un corps de règles éthiques. Si ces règles implicites sont en dissonance avec les règles explicites affichées, le système se dérègle et se dégrade très vite. C'est ce qui est arrivé au système d'équilibre européen issu de la première guerre mondiale, basé sur les traités de paix. Ce système s'était créé en affichant le principe de la paix universelle et sur une capitulation de l'Allemagne sur la base

modérée des « 14 points de Wilson ». Le Traité de Versailles appliqua dans la pratique des principes inverses, corrompant le système, et installant un facteur d'entropie très puissant au travers d'un sous-système très faible : l'Allemagne, que le principe des réparations condamnait à la faillite. La République de Weimar ne put générer assez de cohérence interne pour garantir sa stabilité. Dépourvue de projet interne, l'Allemagne allait en trouver un et retrouver une dynamique en luttant contre le système central, celui des traités, qu'elle estimait à l'origine de ses problèmes, et qui l'était effectivement. La dynamique qui s'en est suivie a été parfaitement décrite par Gregory Bateson d'un point de vue systémique : « *Ainsi non seulement la II^e guerre mondiale fut la réponse appropriée d'une nation qui avait été indignement traitée, mais surtout ce genre de traitement eut comme conséquence nécessaire la corruption de la nation. Et la corruption de l'Allemagne entraîna notre propre corruption*¹³ ». Historien, Jacques Bainville avait immédiatement perçu le danger en constatant dès 1920 « ... A aucun moment les auteurs du traité de Versailles n'ont pensé en termes d'équilibre »¹⁴

LE BIEN COMMUN N'EST PAS DONNÉ, MAIS EST UNE RÉALITÉ ÉMERGENTE
QUI SUPPOSE DE L'INTERACTION ENTRE LES PARTIES ET ENTRE LES
PARTIES ET LE TOUT.

Un système est arborescent. Cette arborescence relie les parties entre elles par ordre de complexité croissante. Chaque partie est un (sous) système, qui peut être un système à part entière ou une simple brique. Le système va essayer toutes les arborescences possibles pour ne retenir que celles qui sont adéquates à son projet. Ce principe de tentatives et de sélection des solutions par adéquation des arborescences est à la base des théories de l'évolution : la nature tente toutes les possibilités et les combinatoires possibles pour ne retenir en fin de compte que les plus stables. Ce processus n'est pas linéaire mais récursif : l'état d'équilibre obtenu est comparé au projet, et ne sont retenues que les architectures jugées adéquates. Le processus est itératif et progresse par essais et erreurs. Il permet d'avoir une meilleure intelligence du but que le système peut s'assigner : des hypothèses sont éliminées car non viables,

¹³ De Versailles à la cybernétique, in « Vers une écologie de l'esprit », t1,p. 230

tandis que d'autres, beaucoup plus ambitieuses que les hypothèses initiales, apparaissent comme viables.

Au cours de ces itérations, le système accumule de l'expérience, enrichit sa capacité à comprendre ses propres lois de fonctionnement : il devient un *système apprenant*. Le « couple franco-allemand » a été un système apprenant : le projet commun de De Gaulle et de Adenauer était de se réconcilier et d'apprendre à vivre ensemble. Ils ont donc défini un cadre de coopération par le Traité de Paris qui allait permettre d'entreprendre des projets ensemble. Mais qu'a-t-on appris ? Qu'il était possible, avec des modes opératoires appropriés, d'entreprendre des projets en commun pour un bénéfice mutuel à partir de cadres culturels et historiques différents au point qu'ils aient été pendant deux siècles considérés comme antagonistes. On n'a nullement appris que ces identités étaient réductibles et solubles – et encore moins qu'il était nécessaire de les dissoudre dans un quelconque ensemble éthéré : un tel projet, nous le verrons, procède d'une vue idéologique qui ne repose pas sur l'expérience acquise.

IL Y A UNE INTELLIGENCE COLLECTIVE PROPRE AUX SYSTÈMES VIVANTS :

Le Laboratoire National de Los Alamos héberge un programme de recherche sur le fonctionnement des systèmes basés sur l'interaction d'agents dits autonomes et intelligents. Ses conclusions essentielles: l'interaction entre agents hétérogènes permet de créer une structure cognitive commune qui vaut plus par l'intensité de ses interactions que par son contenu. Dès lors qu'existe cette structure cognitive, de nouveaux concepts peuvent émerger de l'ensemble des alternatives générées par la mise en relation des préférences individuelles des acteurs. Le système peut ainsi faire émerger des solutions stables à partir de l'interaction réellement collective des individus, et non la victoire d'un point de vue sur un autre. *Il est donc possible de bâtir des solutions consensuelles stables*. On peut montrer que les systèmes sociaux sont capables de gérer les conflits entre les besoins divergents exprimés par les sous-

¹⁴ Jacques Bainville « Les conséquences politiques de la paix », p. 24

systèmes, et sans perte de vitalité et de viabilité¹⁵. Il est donc bon de coopérer et d'entreprendre des projets ensemble.

Une des questions essentielles posée par cette approche est celle de la relation entre l'action d'un individu ou d'une organisation et la dynamique du système global. Les systèmes centralisés du XX^e siècle ont montré leur incapacité à traiter l'énorme quantité d'informations qui leur arrive, car ce sont des organisations *plus compliquées que complexes*. Par contre, dans les systèmes qui font des êtres humains les premiers acteurs de la résolution de problèmes face à une quantité limitée d'informations à traiter au niveau qui leur correspond, on peut profiter de cette dynamique auto-organisatrice de création d'intelligence. Mais à une condition : que le système soit décentralisé et s'organise par arborescence de sous-systèmes. De la sorte, les acteurs peuvent interagir par niveaux d'inférences successifs et prendre des décisions collectives satisfaisantes.

Les décisions obtenues sont-elles stables ? Cela dépend de la rigueur et de la transparence du processus suivi. Dans les expériences du Los Alamos, on observe que les solutions peuvent se dégrader très rapidement. Premièrement, sous l'effet du « bruit ». Le bruit, tel que défini par la théorie de l'information de Claude Shannon, est constitué d'éléments d'informations (des « bits ») générés de manière aléatoire (du « blablabla ») et qui donc brouillent le message. Le processus de décision doit donc être rigoureux pour trier les informations qui contribuent à créer de la connaissance collective et celles qui ne sont que bruit. Pour faire des choix, le système va en évaluer la valeur au regard de leurs conséquences possibles, et donc, pour revenir à un langage philosophique, du point de vue éthique. **Sans éthique, mesurée à l'aune du bien commun, le système ne peut donc décider.**

Deuxièmement, les systèmes ouverts ont un comportement stochastique¹⁶ lorsqu'ils sont soumis à un intrant aléatoire externe : ils vont commencer par diverger en explorant toutes les combinaisons possibles, puis converger autour des solutions qui

¹⁵ Voir "Symbiotic intelligence: self-organizing knowledge on distributed networks driven by human interaction", article rédigé par cinq chercheurs du Laboratoire National de Los Alamos. http://ishi.lanl.gov/Documents/ALife6_LANL.pdf Page d'accueil du projet <http://ishi.lanl.gov/symintel.html>

¹⁶ Stochastique : capacité à atteindre un but au travers de la génération aléatoire d'une multitude de possibilités

assurent la préservation et le redéploiement du système. L'erreur est ici de réduire la diversité du système de décision, qui choisirait de se concentrer sur les « meilleurs éléments ». Pour qu'une solution collective soit stable, il faut qu'elle soit réellement collective et que chacun ait pu en être activement acteur. *La participation du plus grand nombre est un gage de stabilité de la décision, la réduction de la prise de décision sur une élite une source d'instabilité.*

L'Europe se construit-elle sur un projet stable né d'un processus rigoureux et collectif d'interaction entre tous ses membres ? Les exigences et les conclusions de la science rejoignent ici celles de la philosophie politique.

LES SYSTÈMES OUVERTS SONT INDÉTERMINÉS.

Dans un système fermé—qui est à l'abri de variables externes non maîtrisées et dont toutes les interactions peuvent être dénombrées – on peut prédire de manière déterministe les relations entre les causes et les effets. On peut imaginer de prédire la conséquence précise de la baisse de 1 point de TVA sur le niveau de l'emploi, par exemple.

Il n'en est rien dans un système ouvert pour les raisons précédemment décrites du comportement stochastique de ces systèmes. C'est pour cette raison que toutes les politiques publiques fondées sur les prémisses du type « Je vais faire ça pour obtenir ça » échouent systématiquement et aboutissent généralement à l'effet inverse. Dans un système ouvert, il faut suivre un parcours apprenant et procéder par hypothèses successives que l'on va éliminer pour retenir la moins mauvaise. Les hommes politiques qui réussissent en économie ont généralement eu cette humilité de procéder par itérations que l'on évalue à l'aune du « bon sens » M. Pinay a toujours attribué sa légende à son bon sens et à sa modestie, plus qu'à un génie particulier.

Le déterminisme, alors même qu'il voit ses fondements épistémologiques réduits à néant par les progrès des sciences, domine toujours en politique. Les hommes politiques continuent à proposer des « solutions » qui produiront des « effets ». Churchill, lui, n'a promis que « du sang, de la sueur et des larmes » au peuple britannique. De Gaulle n'a mobilisé le peuple français qu'autour « d'une certaine idée de la France ». Ils proposaient à leur peuple un projet leur permettant d'enrichir leur bien commun et leur cohésion sociale en développant l'engagement dans le

débat public autour du respect des droits naturels de l'homme, grâce à une sécurité garantie par le respect des droits de l'Etat. Ils ont fait faire à leur pays bien plus de progrès fondamentaux et durables que tous les vendeurs de solutions réunis.

L'Union européenne est un système ouvert fort complexe, tant par la complexité générée par les interactions entre les 15 états membres que par la complexité externe générée par les interactions des états membres et celle de l'union avec le reste du monde. De quel système intelligent s'est-elle doté pour la piloter ?

LE SYSTÈME DE PILOTAGE DOIT ÊTRE PLUS COMPLEXE QUE LE SYSTÈME PILOTÉ.

Pour qu'un système en pilote un autre, il faut que sa complexité soit égale ou supérieure à celle du système piloté. À défaut, il y a inversion du pilotage : ce sont les parties qui pilotent le « tout », qui va rapidement se désagréger.

Piloter, c'est prendre des décisions. Le système décisionnel de l'Europe, jusu'au Traité de Nice, était basé sur l'unanimité, ce qui était nécessaire pour assurer la stabilité des décisions. Nous avons vu qu'il est possible, par un processus de délibération adéquat, de parvenir à des décisions stables. À deux conditions : qu'il existe un projet européen partagé, un bien commun, congruent avec les projets de chaque partie, le bien commun des états. Pratiquement, décider à 15 veut dire que les 15 partagent un système de valeurs, un bien commun suffisamment fort pour réévaluer leur projet particulier et leur position à la lumière de l'intérêt général. C'est une démarche vertueuse qui peut alors s'engager ou chacun va lâcher un peu individuellement pour gagner beaucoup collectivement. Cela suppose que chaque représentant des états ait accompli le même processus de délibération en son sein au regard de ce même système de valeurs commune, ce même bien commun européen. Il est clair aujourd'hui qu'un tel processus décisionnel n'existe pas.

4) L'UNION EUROPÉENNE : UN SYSTÈME CONSTRUIT CONTRE LE BIEN COMMUN

À ce point de l'exposé, nous avons fait le constat de l'ignorance par les européistes de la philosophie politique et des cadres épistémologiques de compréhension des systèmes humains. Cela n'a rien d'extraordinaire. Ni l'un, ni l'autre ne sont enseignés

dans les écoles d'où sortent nos décideurs tombés sous le charme du mythe européen. Comme l'a souligné Leo Strauss, *la philosophie politique moderne a été remplacée par l'idéologie*¹⁷, soit des constructions intellectuelles pré-établies, des mécaniques déterministes auxquelles la réalité est mise en demeure de se conformer. Quant à la science des systèmes et aux acquis des sciences fondamentales, ils sont tout simplement ignorés. Il n'est pas anormal que les gourous de l'europhobie – qui chaque jour se rient de la ringardise de leurs contradicteurs souverainistes – l'ignorent, et en soient restés aux cadres épistémologiques positivistes de la fin du XIX^e siècle. Souvenons-nous qu'Erwin Schrödinger déclarait en 1951¹⁸ qu'il faudrait une cinquantaine d'années pour que les acquis des sciences – dont Bachelard commençait à tirer les premières leçons dans les années trente¹⁹ – finissent de ruiner les anciens cadres de référence déterministes du public cultivé. Le délai arrive à son terme et il semble bien que la résistance soit plus forte que prévu, car rien n'a changé chez les europhobes depuis le credo positiviste de Monnet.

L'examen des mécanismes actuels de la construction européenne montre qu'il ne s'agit pas d'un retard – qui pourrait être somme toute bénin et corrigé – mais qu'elle est enserrée dans un véritable corps idéologique incompatible avec toute forme de démocratie autre que cosmétique.

LES CONCEPTIONS DE JEAN MONNET :

Si l'idée européenne est sympathique aux Français, c'est d'abord parce que c'est une idée française au départ, et orientée vers la réconciliation franco-allemande. Son épice, avec Robert Schumann, était l'Alsace, terre française s'il en est. Ensuite, l'idée européenne –vue de loin – sent bon l'universalisme et la fraternité entre les

¹⁷ « Quant à la philosophie politique moderne, elle a été remplacée par l'idéologie : ce qui était à l'origine une philosophie politique est devenue une idéologie. Ce fait en lui-même est peut-on dire au cœur de la crise contemporaine de l'occident », Leo Strauss « La cité et l'homme »

¹⁸ « Les cinquante années qui viennent de s'écouler – la première moitié du XX^e siècle – ont vu un développement de la science en général, et de la physique en particulier, qui exerce une action transformatrice sans équivalent sur notre conception occidentale de ce qu'on appelle souvent la condition de l'homme. Je suis presque certain qu'il faudra encore cinquante ans pour que la portion cultivée du grand public devienne consciente de ce changement » Conférence faite à Dublin en 1951, in « Physique quantique et représentation du monde », Seuil.

¹⁹ « Le nouvel esprit scientifique », Bachelard, 1938

peuples, valeurs auxquelles nous sommes, de par la tradition catholique, très attachés.

L'examen du parcours du « père de l'Europe », Jean Monnet, nous conduit à de toutes autres conclusions.

1) *Le mépris de l'expert pour la Nation :*

Jean Monnet a gardé la nationalité française, mais a passé la plupart de sa vie aux Etats-Unis, où il s'est installé avant la première guerre. Sollicité par de Gaulle en juin 40 pour rejoindre la France libre, il retourne aux Etats-Unis où il alimentera, au travers de son amitié avec le conseiller de Roosevelt, Hopkins, le mépris du Président pour les nations européennes décadentes, à part l'Angleterre. Il sera un défenseur du maintien des relations entre les Etats-Unis et Vichy, puis de la solution Giraud, avant de se rallier à l'évidence de la victoire de la France libre. Dès le départ du Général des affaires, en 1946, il redeviendra un farouche anti-gaulliste. Monnet fut en charge du plan américain de réarmement, puis de la préparation du plan de ravitaillement de l'Europe après la Libération. C'était un technocrate – excellent - qui croyait au pouvoir des experts, mais certainement pas à la source de vie que sont le peuple et la nation. Le Traité de l'Elysée entre De Gaulle et Adenauer du 22 janvier 1963 signait la réconciliation entre la France et l'Allemagne. Cette construction de la paix et de la coopération en Europe par des traités bilatéraux ne plut pas à l'idéologue Jean Monnet. Elle ne plut pas non plus aux Etats-Unis qui voyaient d'un mauvais œil l'Allemagne prendre son autonomie. Ils invitèrent donc le Bundestag à faire précéder la ratification du Traité d'un préambule atlantiste qui le vidait largement de sa substance. Sur quel conseiller s'appuya le Bundestag pour rédiger sa déclaration ? sur Jean Monnet !²⁰ Et comme beaucoup de français cultivés, il éprouva le besoin de se livrer - de préférence devant des étrangers- à l'exercice sado-masochiste du dénigrement de la France comme pays « arriéré » et « à la traîne ». Exercice promis, 50 ans plus tard, au plus grand succès.

²⁰ Jean Monnet, Mémoires, T. II, p. 706

En disant que Monnet aurait plus sa place au cimetière d'Arlington qu'au Panthéon, Jean-Claude Barreau²¹ a la dent dure, mais s'agissant d'un symbole, sa réflexion n'est pas dépourvue de pertinence.

2) *La suprarationalié:*

Monnet était un positiviste : il croyait au pouvoir de la science pour parvenir à une connaissance parfaite du monde et de la technique pour l'organiser de manière rationnelle. Pour ce faire, le pouvoir devait revenir aux experts, et tout débat « politique » ne pouvait que perturber la sérénité et donc la rationalité de leurs délibérations et de leurs décisions. C'est là la source fondamentale de l'idée fédéraliste : **bâtir un ordre technique rationnel supranational, à l'abri des perturbations du débat démocratique**, qui viendrait imposer sa rationalité aux nations nécessairement versatiles car y restant soumises.

La systémique de Monnet est bien loin des exigences que nous avons exposées. Pour Monnet, le bien collectif n'est pas une construction qui bâtit sa légitimité par interaction avec le bien particulier, c'est une construction établie directement par les experts dont découle le bien particulier : « Le bien collectif est donc identique avec le bien particulier, mais il faut d'abord rechercher le premier, le second est induit. On ne part pas du premier pour arriver au consensus communautaire, ce serait la coopération que récuse fermement Jean Monnet. Au contraire, on part d'un accord sur le problème dans sa globalité et les conséquences particulières sont facilement dérivées »²². Il n'y a aucune place pour les exigences d'itération et de débat démocratique que suppose la construction d'un système robuste.

Il s'agit de bâtir un ordre suprarationnel qu'il faut protéger des interventions perturbatrices des Etats, : « Nous exercerons nos fonctions en pleine indépendance dans l'intérêt général de la communauté... Nous prenons acte de l'engagement des états membres de respecter le caractère supranational et de ne pas chercher à nous

²¹ Jean-Claude Barreau « Le coup d'état invisible », 1999

²² Jean-Claude Lavigne, « Le bien commun, approches philosophiques et politiques », ESPACES (association dominicaine qui a réalisé une importante étude sur «L'Europe et le bien commun »)

influencer dans l'exécution de nos tâches »²³. Nous entrons dans la *supra-rationalité* du sage, que la *supra-nationalité* doit garantir.

LE POIDS DE L'HÉGÉLIANISME

L'approche technocratique de Monnet allait trouver un terrain favorable dans l'intelligentsia, très largement dominée par la philosophie hégélienne. Son procès a été fait avec vigueur par Karl Popper, qui, réfugié en 1940 en Nouvelle-Zélande, a fait de son ouvrage « La société ouverte contre ses ennemis » sa contribution à la lutte contre le nazisme, qu'il inscrivait dans le droit fil de la philosophie hégélienne. Ce qui a fait la force du nazisme et sa capacité à bâtir et à maintenir jusqu'au bout un système cohérent, c'est son inscription dans la continuité du romantisme allemand de Fichte, Schelling et Hegel qui a relégué aux archives les acquis de l'*Aufklärung*, la philosophie des lumières allemande²⁴. La philosophie politique de Karl Popper se fonde sur ses travaux de scientifique et d'épistémologue et peut se résumer en quelques points majeurs :

L'avenir est ouvert et aucun déterminisme historique ne peut nous dire ce que sera l'avenir. Nous sommes entièrement libres, et ce qui adviendra demain sera les fruits de nos décisions et non-décisions implicites ou explicites (rejet de l'historicisme).

Il est parfaitement possible de parvenir à des décisions communes et de bâtir le bien commun (« public good ») dès lors que l'on a le souci d'apprendre l'un de l'autre, ce qui veut dire ne pas noyer les différences dans un magma mais d'en faire une ressource pour progresser vers la vérité (rejet du relativisme).

En philosophie politique, la question n'est pas de savoir QUI doit gouverner la société, mais COMMENT elle doit être gouvernée et POUR QUOI. La question du QUI est une question platonicienne et vise à assurer le règne des philosophes et des « sages » sur la société qui s'oppose au COMMENT qui est la question socratique du progrès par questionnement et résolution de problèmes. Le débat sur le QUI mène aux oppositions gauche-droite qui occultent le débat sur la nature de la société démocratique. Le critère discriminant d'une société

²³ Jean Monnet, Mémoires p. 438

²⁴ Sur la cohérence culturelle du nazisme avec le romantisme allemand, voir l'ouvrage incontournable de Peter Reischel « La fascination du nazisme », O. Jacob.

démocratique n'est pas de savoir qui la gouverne, mais de pouvoir en permanence délibérer sur le « Quoi? » et d'être assuré de pouvoir renverser le gouvernement sans effusion de sang (rejet absolu de l'hégélianisme) ²⁵.

Le lien entre hégélianisme et européisme sera fait en France par Alexandre Kojève, philosophe, puis haut fonctionnaire à la DREE de la Libération jusqu'à sa mort. Il a formé l'élite de l'intelligentsia française à la vénération de Hegel. Il se qualifiait lui-même de « marxiste de droite », croyant à la fin de l'histoire, qu'il datait très précisément du 13 octobre 1806 (date de la bataille d'Iéna). La fin de l'histoire annonçait la fin de la

L'HÉGÉLIANISME

« Hegel doit surtout sa réputation à ceux qui, aux disciplines ardues de la science, préfèrent une initiation superficielle aux secrets de l'univers. Grâce à la logique hégélienne, méthode magique substituée à l'aride logique formelle, les problèmes les plus difficiles peuvent être résolus rapidement et avec toutes chances de succès. Elle a, en effet, toutes les apparences d'une méthode scientifique rigoureuse, sans exiger beaucoup de connaissance ni d'expérience. Le succès de Hegel marqua le début de l'âge de la malhonnêteté, selon l'expression de Schopenhauer... qui deviendra ensuite « l'époque de l'irresponsabilité », c'est à dire celle du totalitarisme moderne, où l'irresponsabilité morale succède à l'irresponsabilité intellectuelle. C'est l'ère des formules ronflantes et du verbiage prétentieux »²⁷.

construction du monde par la dialectique « maître esclave » et la possibilité du règne du sage sur l'état universel et socialiste mondial. Kojève s'est opposé radicalement à Leo Strauss, défenseur de la philosophie politique du droit naturel « En promettant l'Etat universel et homogène comme terme et fin de l'histoire (...), Kojève annonce l'avenir probable du « dernier homme », en se fondant sur la croyance que seule l'universalité reconnue du particulier humain peut rendre heureux tous les hommes »²⁶. Fin des nations donc, héritage de la dialectique « maîtres – esclaves », place à « l'Etat mondial et homogène ».

Kojève se voulut le maître à penser de la haute administration française. Il lui apportait tout ce que l'intelligentsia aime : l'esprit brillant, une intelligence formelle

²⁵ Je reviens sur la philosophie de Karl Popper dans le chapitre 7 « Ce que tout élève sait ». Pour une découverte et une synthèse de l'œuvre de Karl Popper (en philosophie politique), lire « Toute vie est résolution de problème », Actes Sud 1999.

²⁶ Dominique Auffret « Alexandre Kojève », 1990, Grasset. Sur Kojève lire également « Les pensée du premier eurocate » <http://www.republique-des-lettres.com/dossiers.html/kojeve.html>. Sur l'opposition Kojève – Strauss, voir Léo Strauss *Mise au point sur le Hiéron de Xénophon*, in *Précis de philosophie politique*, PUF

²⁷ Karl Popper, « La société ouverte et ses ennemis » Seuil, p. 18-19

absolue, de la séduction par une rhétorique hermétique qui donne à ceux qui la maîtrisent un fort sentiment d'appartenance à une caste culte et la capacité d'embobiner les contradicteurs, ... et la justification de la domination du monde par les « sages ». On se mit surtout à parler de lui après la chute du communisme²⁸ dans la foulée de la publication en 1992 du best seller de Francis Fukuyama « La fin de l'histoire et le dernier homme » : l'hégélianisme changeait d'employeur et, orphelin du communisme, passait au service de la mondialisation libérale et de l'européisme. Il mourut en 1968. Au moment où entrait en scène Benard-Henri Lévy. Avec moins d'intelligence compensée par plus de malhonnêteté, la relève était assurée. Ce n'est qu'en 1999 que l'on découvrit que le « sage » Kojève avait dès son entrée à la DREE mis ses actes en conformité avec sa vision de l'Etat mondial et homogène en travaillant pour le KGB²⁹.

Ce sera celle, aussi, de la construction européenne.

UNE VISION MÉCANISTE DU MONDE QUI ÉLIMINE LA DÉMOCRATIE

L'euro est sans doute la quintessence enfin réalisée de cette pensée, aussi prétentieuse que non scientifique.

3) *Le déterminisme, ou l'élimination par décret de la complexité du monde*

A défaut de construire un état, on crée une monnaie « apolitique » censée venir à bout de l'indiscipline des Etats. Ce sont les conceptions de Monnet appliquées à la lettre. Certes, les européistes nous expliquent que nous vivons une « première » historique, puisque la création de la monnaie va précéder la création de l'Etat³⁰.

Derrière la rhétorique, examinons la cohérence du système ainsi créé :

²⁸ Il semble que l'influence de Kojève est une construction a posteriori pour donner à l'européisme la caution d'une philosophie de l'histoire. Maurice Faure, qui fut le négociateur du Traité de Rome, ne fait aucune mention de l'influence de Kojève. Voir Christian Delacampagne et Maurice Faure *D'une République à l'autre, entretiens sur l'histoire de la politique*, Plon 1999

²⁹ L'affaire fut révélée, ainsi que le rôle de Charles Hernu au service du KGB, par le journaliste anglais Christopher Andrew qui recueillit les souvenirs du transfuge du KGB Vassili Mithrokhine.

³⁰ Toutes les autres tentatives de ce type ont échoué, nous rappelle l'économiste Jean-Jacques Rosa dans « L'erreur européenne », 1998

La monnaie va devenir le système central de pilotage de l'ensemble du dispositif. Pour le mettre à l'abri des parasites provoqués par les états, on l'isole en en confiant la gestion à un banque centrale « indépendante ». Il n'est pas prévu d'instance d'interaction entre la BCE et les autres parties du système (hormis une prothèse, le « conseil de l'Euro », qui n'a aucun pouvoir). Question : comment l'euro va-t-il piloter le système ? Réponse : il ne va pas le piloter puisqu'il n'a qu'un objectif et un seul : la stabilité des prix qui suppose qu'on limite la croissance à 2%. Qui donc va piloter le système, puisqu'il n'y a pas de système de pilotage politique ? La seule réponse possible est : le marché.

Mais le marché va accroître les différences de développement entre les pays. Il va accroître la complexité du système, requerrant donc –principe du pilotage – un système de pilotage plus complexe. Non, nous répondent les experts, on va au contraire réduire la complexité du système par la politique des « réformes structurelles », qui vont consister essentiellement en l'alignement des régimes sociaux et du coût des services publics. « Il est ... nécessaire que ces différents éléments qui constituent le cœur du pacte social de chaque nation et affecte la conception qu'a chaque citoyen de la qualité de ce pacte, puissent graduellement être harmonisés, et qu'en particulier la proportion des dépenses publiques par rapport au produit national diminue dans beaucoup de pays. »³¹. L'euro va donc bien imposer une uniformisation radicale de l'Europe par l'alignement des régimes sociaux. Cet alignement, s'il doit se faire, interviendra en période de récession. On se doute dans quel sens.

4) *Le débat démocratique remplacé par la monnaie*

Nous entrons donc dans un ordre où le seul régulateur sera monétaire. *Que deviennent les considérations éthiques dans la prise de décision, dont nous avons mesuré l'importance pour bâtir des systèmes robustes et une économie efficace ? Que devient la culture, si importante pour la cohésion sociale et la performance des systèmes d'innovation ? Que devient la délibération démocratique qui assure la stabilité des décisions ? Trop complexe ! rayées du système !* « L'ordre monétaire doit être critiqué

³¹ Jean-René Bernard, Commentaire, printemps 99

en tant qu'il réduit la diversité des formes d'échange social et qu'il appauvrit le contenu des interactions entre le développement économique et la culture. Le projet de spécialiser la rationalité économique en réduisant au minimum ses points de contact avec l'éthique (...) pourrait s'avérer mortel pour la société (y compris du point de vue des échanges économiques) s'il est poussé jusqu'au terme de sa logique »³².

Pousser la logique à son terme, c'est pourtant le projet des européistes qui entendent s'y adonner avec enthousiasme : « Profitons donc, pour lancer des réformes du choc salutaire de la monnaie unique, bouleversante nouveauté, fantastique ouverture sur l'air du large, propre à dissiper les miasmes attardés de notre vieux délire social-étatiste et national protectionniste. L'euro est un instrument de la liberté pour les particuliers, mais de discipline pour les gouvernants. Et qu'on ne vienne pas prétendre que la monnaie est un attribut de souveraineté»³³

L'argument du « choc salutaire » par la monnaie est spécieux. Les systémiciens savent qu'un système ne change que sous l'effet de sollicitations externes. Mais pour que le changement se produise, il faut que cette sollicitation soit perçue comme un problème à résoudre par le système, déclenche un processus de délibération entre les acteurs du système pour le faire évoluer au regard du projet commun. Or, de projet commun, l'Europe n'en a pas puisqu'il s'agit, selon l'expression délicate de Jean-Louis Bourlanges, d'une « fédération sans fédérateur ». ³⁴ Ensuite, cela suppose que les parties du système puissent agir comme des agents intelligents capables de délibération pour faire émerger un système de pilotage plus complexe. Dans la configuration qui nous est proposée, les acteurs sont considérés comme inintelligents, « attardés » dans le « délire social » et « national protectionniste ». La relation est telle qu'on la voit aujourd'hui : linéaire, autoritaire, méprisante, toute objection étant couverte d'anathèmes.

A ce stade, nous pouvons dire que si les concepteurs et les pilotes actuels du projet de « construction européenne » présentaient leur projet devant un jury pluridisciplinaire réunissant quelques grands noms des sciences, de l'épistémologie

³² Bernard Perret « Les nouvelles frontières de l'argent », 1999 Seuil

³³ Claude Fouquet « Adieu au franc, Vive l'euro » Commentaire, printemps 99

³⁴ Commentaire, op. cit.

et de la philosophie politique, ils seraient renvoyés vers la librairie la plus proche pour se procurer, pour quelques centaines de francs, les éléments d'une culture de base en épistémologie et en science des systèmes qui leur font défaut.

SI L'EUROPE EXISTAIT, IL Y AURAIT....

Il y aurait bien sûr un bien commun et l'on serait tenté de se poser les trois questions pour évaluer le monde prométhéen que l'on construit à l'abri de nos yeux.

5) *Un bien de la Communauté ?*

Pour nous conduire sur les sentiers merveilleux du sens de l'histoire, les européistes imposent depuis 20 ans, au nom des « impératifs », des sacrifices inouïs aux européens. « Voilà vingt ans que les Etats de l'Union européenne (...) courent après des impératifs économiques avec une évidente radicalisation depuis une dizaine d'années. Le soutien au franc fort, la réduction du déficit budgétaire à 3 % et enfin la bataille rangée contre « toute inflation » (au risque d'une déflation larvée) peuvent inscrire un bilan vertigineux : aggravation du chômage, création d'un radical fossé des inégalités sociales, et enfin, précipitation dans la pauvreté de 57 millions de citoyens européens »³⁵

Les services publics sont sacrifiés au nom des « ajustements structurels ». L'euro aura coûté, d'après l'économiste américain Paul Krugman³⁶, deux points, en moyenne, de chômage aux pays européens par la politique déflationniste que sa mise en place supposait. Une Europe plus forte ? Il a fallu au nom de la suprématie de la logique de marché sur laquelle est bâtie l'euro l'ouvrir à tous vents, entraînant une destruction massive d'activité.

Mais laissons à notre prix Nobel d'économie, Maurice Allais, le soin de conclure sur ce point :

³⁵ Germain Latour « Rapport moral sur l'argent dans le monde 98 », p. 477

³⁶ Site de Paul Krugman <http://web.mit.edu/krugman/www/>

6) Une communauté du bien ?

A défaut d'un accroissement de la richesse globale, le bien de la communauté se résume surtout en institutions

dispensatrices de crédits. Comment y a-t-on accès ? En prenant son téléphone et en appelant Bruxelles. On vous répond dans un sabir de 1500 mots qui se voudrait ressembler à l'anglais (le recours systématique à l'anglais est principalement le fait des fonctionnaires français, qui semblent, plus que les autres, avoir besoin de marquer leur allégeance) qu'il faut faire une proposition et une « démarche marketing » auprès des « Institutions clientes », généralement

« En réalité, ceux qui, à Bruxelles et ailleurs, au nom des prétendues nécessités d'un prétendu progrès, au nom d'un libéralisme mal compris, et au nom de l'Europe, veulent ouvrir la Communauté Européenne à tous les vents d'une économie mondialiste dépourvue de tout cadre institutionnel réellement approprié et dominée par la loi de la jungle, et la laisser désarmée et sans aucune protection raisonnable ; ceux qui, par là même, sont d'ores et déjà personnellement et directement responsables d'innombrables misères et de la perte de leur emploi par des centaines de milliers de chômeurs; ne sont en réalité que les défenseurs d'une idéologie abusivement simplificatrice et destructrice, les hérauts d'une gigantesque mystification, et les naufrageurs de la Construction Européenne. Ignorants et inconscients, ils n'en sont pas moins responsables et coupables. »³⁷

en recrutant un lobbyiste rémunéré. Notion nouvelle ! Dans la tradition des interventions publiques, celles-ci sont destinées à mettre en œuvre des politiques d'intérêt général. Elles recherchent des initiatives privées qui y répondent, et leur accordent des financements. Il n'en est plus rien dans l'Europe administrative : elle est sa propre finalité, elle est le client. Le citoyen, l'entrepreneur ne sont plus que des fournisseurs !

« En laissant de côté ou à la marge à chaque fois un peu plus de citoyens, on peut se poser légitimement la question « pour quoi ou pour qui court l'état ? ». Car, de toute évidence, ce n'est nullement la création ou la production de richesses qui sont en cause, mais bien plutôt leur redistribution effective et équitable de plus en plus confisquée »³⁸. Triste bilan : on devait gagner beaucoup en perdant un peu, on a perdu beaucoup pour des gains virtuels.

³⁷ Maurice Allais « Combats pour l'Europe 92-94 » Clément-Juglar 94

³⁸ Germain Latour, RMAM, p. 479

7) *Un bien du bien commun ?*

On peut considérer à ce stade que ces défauts sont des défauts de jeunesse, et que la maturité venant, l'Union européenne va parvenir à combler son « déficit démocratique ». N'est-ce pas ce que nous disent chaque jour nos élites? L'Europe ne va pas bien? Mais c'est parce que nous n'avons pas encore fait assez d'Europe! Ce raisonnement a été celui du communisme pendant les 70 ans de son existence: il fallait supporter les « imperfections » d'aujourd'hui pour accéder aux lendemains qui chantent. On sait aujourd'hui que le vers était dans le fruit. La logique de la « construction européenne » serait-elle suffisamment saine pour être capable de se réformer?

- **Une démocratie impossible : on a bâti non pas un système complexe mais un système compliqué.**

Dans un article du réputé *Journal of theoretical politics* « Models of democracy and the european union's « democracy deficit »³⁹, John Coultrap évalue la possibilité même d'un régime démocratique européen. Après une analyse rigoureuse des fonctionnements institutionnels actuels, l'auteur conclut à l'impossibilité d'une démocratie parlementaire européenne « *Using a democratic model that is fundamentally irrelevant to the EU, the parliamentary analysis must paradoxically conclude not only that the present form a supranational european democracy is deficient, but also that it cannot be possibly otherwise.* ».

Le système mis en place par l'Union est « *too big and complex* » pour supporter une souveraineté parlementaire et un gouvernement responsable ! Si nous traduisons ce « *too big and complex* » dans notre langage systémique, cela veut dire qu'au contraire le système mis en place n'est *pas assez complexe* pour piloter la complexité du système constitué par les 15 états membres. L'Union européenne est *un système compliqué* (une imbrication de dispositifs et de procédures où l'on ne se retrouve pas et qui ne crée pas de valeur), *pas complexe et donc inapte au pilotage*.

³⁹ John Coultrap, *Journal of theoretical politics* 11 (1) : 107-135

Alors, que nous reste-t-il ? Le pouvoir d'influence des groupes de pression⁴⁰: A défaut de démocratie nous aurons les lobbies « ... *it may nevertheless operate in a way to permit societal influence on such policy making via interest groups.* » soit une culture totalement nord-américaine, avec laquelle certains pays d'Europe comme les Pays-bas sont coutumiers, mais étrangère à la tradition républicaine française. Adieu, donc, les droits de l'Etat, les droits de l'homme et les droits du citoyen, place au « droit des minorités » et au communautarisme chers à Alain Madelin et Daniel Cohn-Bendit

- **Une fermeture sur le monde.**

Systeme faible, l'Union est incapable de s'étendre aux frontières naturelles de l'Europe. L'adhésion des PECO est rendue impossible par cette faiblesse du système, car ceux-ci vont accroître sa diversité et rendre encore plus complexe son pilotage. Nous sommes loin de l'Europe de l'Atlantique à l'Oural !

Contrairement à ce que proclament les européistes, l'Union européenne est non pas une ouverture mais *une fermeture de l'Europe*. Toute adhésion nouvelle conduirait à accroître la fragilité de cette nouvelle tour de Babel. Adieu l'alliance turque, dont François 1^o soulignait la nécessité pour affirmer l'Etat contre l'Empire. Adieu l'alliance avec la Russie, dont de Gaulle soulignait la contribution essentielle à la construction de l'Europe comme espace géopolitique. Adieu, enfin, l'alliance avec la Serbie qui nous assurait une présence et un rôle de médiateur dans les Balkans entre les empires ottomans et germaniques. Cette Europe faible, cette « fédération sans fédérateur », risque de connaître le même sort que l'Europe d'après la I^o guerre mondiale : faute d'être porteuse d'un projet, les Balkans pourraient devenir le maillon faible qui contaminera tout le système. Ce ne sera pas l'Europe dans les Balkans, mais « l'Union européenne » balkanisée.

8) *L'Europe vers la guerre?*

S'il y avait un bien commun européen, il y aurait donc un projet commun, supérieur à la somme des projets individuels des Etats-membres, qui en serait à la fois

⁴⁰ Ce qui en anglais s'appelle « pluralism » - qui n'a rien à voir avec notre pluralisme- et veut dire « a theory of society as several autonomous but interdependent groups » (Collins)

l'émanation et la source. Chaque pays retrouverait dans le projet commun la continuité de son identité et de sa tradition historique, et trouverait dans ce projet commun une source pour le revivifier et le renforcer. Le projet européen serait alors un méta système assurant la cohérence d'ensemble des systèmes fédérés. C'est l'argument massue des européistes: l'Union européenne sonnerait le glas des nationalismes, et donc des guerres!

Les européistes, notamment les français, ignorent une discipline: la géopolitique. Présentée à tort comme « réactionnaire » par l'intelligentsia - il est vrai qu'elle fut liée, en Allemagne, à la conception impérialiste de « l'espace vital »- la géopolitique ne fait que rappeler une réalité essentielle: chaque Etat fait la politique de sa géographie. Comment comprendre la politique extérieure anglaise en faisant abstraction de l'insularité? Il faut avoir traversé la plaine d'Allemagne du nord pour comprendre l'inexistence du concept de frontière naturelle dans l'espace germanique. L'ambivalence française, entre une puissance maritime et une puissance tentée par le repli continental ne se comprend que par son ambivalence géographique entre une ouverture vers les mers et une richesse des territoires qui fait défaut à l'Angleterre.

Si l'Europe existait, elle mettrait donc un terme - par la vertu de l'état universel et homogène de Hegel!- à ces traditions géopolitiques. Elle aurait créé un système où les « parties » -les Etats- convergeraient vers un « tout ». Il n'en est rien: bien au contraire, elle les accentue, comme l'ont fort bien rappelé Paul-Marie Coûteaux et Pierre-Marie Gallois.⁴¹

La réunification allemande a remis à l'ordre du jour la vieille vision pangermanique: l'Europe, c'est la maîtrise par l'Allemagne de son hinterland et le leadership de l'Europe doit naturellement lui revenir. W.V. Goldenbach (pseudonyme d'un fonctionnaire du ministère des affaires étrangères de Bonn) et Hans Rüdiger Minow, ont révélé dans *Von Krieg Zu Krieg*⁴². la politique allemande de soutien aux minorités ethniques et financée par le « Centre pour le règlement du sort des minorités » de Flensburg - qui finance les mouvements régionalistes français comme la ligue

⁴¹ P.M Coûteaux "L'Europe vers la guerre", Michalon 1997, et P.M Gallois "La France sort-elle de l'histoire", L'Age d'homme".

⁴² Traduction française « D'une guerre à l'autre », Ed. F.X. de Guibert, 2001

savoisienne- qui est de découper les Etats en entités régionales trop faibles pour s'opposer au pouvoir central européen. Vieux rêve du pangermanisme qui remonte au XIX^e siècle, la France est découpée en sept régions ethniquement homogènes. Une seule puissance demeure intacte parce qu'ethniquement homogène : l'Allemagne, qui dominera ainsi l'Europe. M. Goldenbach conclut « la politique allemande s'est engagée sur une voie qui conduit au désastre en découpant l'Europe en régimes ethniques, estimant que les restes des Etats-nations ainsi détruits orbiteront autour de la grande puissance qu'est l'Allemagne. Plus rapidement sera opposée cette tragédie, plus limité sera le sacrifice qu'il faudra accomplir pour résister aux revendications allemandes à la puissance ».

L'Angleterre ne s'est convertie à l'europhisme qu'en raison de la politique libre-échangiste de l'Union, qui ne remet pas le moins du monde en cause sa tradition d'orientation vers le large et l'atlantisme. Ces deux piliers essentiels de l'histoire européenne ne viennent vers l'Union que parce qu'elle est un véhicule de leur politique extérieure traditionnelle. Et pendant ce temps là les europhistes français poussent des cocoricos de coqs cacochymes parce que l'on a confié à une française le strapontin de la présidence du parlement européen!

PENSÉE UNIQUE, PENSÉE ZÉRO ET INTIMIDATION

Ce supposé bien commun européen devient un véritable mal commun par la réduction à néant du débat démocratique. Nous en avons vu les raisons et la nécessité. *A système inconsistant, pensée pauvre.* On a donc inventé la « pensée unique », dont Jean-René Bernard nous décrit avec admiration l'efficacité : « Une des raisons pour lesquelles l'idée de la monnaie unique européenne est venue à bout de tous les obstacles en dépit de son audace (...) et des partages de souveraineté qu'elle implique, réside dans le fait que tout homme politique qui aurait osé s'opposer à ce projet ou même suggérer d'en différer la réalisation se serait très clairement défini comme prêt à anéantir l'espoir d'une Europe unie. Or, aucun homme politique au pouvoir ou cherchant à y arriver n'était prêt à prendre ce risque »⁴³.

⁴³ Jean René Bernard, Commentaire, printemps 99, p. 67

Voilà le projet : neutraliser tous ceux qui « voudraient s'opposer ». Le mécanisme est huilé et fonctionne à merveille :

L'idée européenne est présentée comme une évidence et un progrès historique en en restant à un niveau de généralité et d'abstraction qui écarte toute analyse des faits. Si analyse des faits il y a la prégnance de cette évidence doit être telle qu'elle doit induire la réponse, pour laquelle les services de l'union fournissent toute sorte de prêt à penser.

Le débat politique doit céder le pas aux considérations techniques. L'euro est justifié par la réussite du projet informatique de bascule dans la nuit du 31/12/98. Le public est noyé sous des gadgets préparant à la conversion. De quoi pourrait-il s'agir d'autre s'agissant d'une « monnaie apolitique »?

L'argument de la modernité est utilisé systématiquement pour introduire les réformes de fond préparant au communautarisme : le PACS, la parité, les langues régionales... toutes ces voies utilisent des atours sympathiques et apparemment progressistes de manière à renvoyer le contradicteur dans le camp des « ringards », sinon des « fascistes ». Un « antiracisme » douteux devient la source idéologique du mythe de l'hétérogénéité. Le rapport de la baronne écossaise Sarah Ann Ludford⁴⁴, adoptée le 17/03/00 par le parlement de Strasbourg, va jusqu'à préciser que « *les préjugés raciaux constatés en Europe sont complexes et fondés sur toute une série de facteurs, dont la religion, la culture, la perception des notions de « nation » et de patriotisme, et pas seulement sur la couleur de la peau* » et conclut sur la nécessité de rejeter les « aspects du nationalisme contemporain fondés sur des idées, obsolètes et destructrices, d'homogénéité, qui favorisent la division et l'hostilité raciale, et convaincu que l'Europe doit s'affranchir de l'idée d'une culture fondamentalement blanche et redéfinir la « nation » au profit de la communauté placée sous la juridiction de l'État, et que l'identité européenne doit intégrer l'expérience et la culture des communautés minoritaires ». Exit la nation, vive le communautarisme ethnique! La conclusion s'impose d'elle-même par l'instauration de « quotas ethniques » dans les entreprises, aussi le parlement « **demande que le suivi ethnique devienne obligatoire pour toutes les entreprises comptant plus de 250 salariés et**

⁴⁴ Rapport sur la lutte contre le racisme et la xénophobie dans l'Union européenne COM(1999) 268 – C5-0310/1999 + C5-0015/2000 – 1999/2205(COS)) Commission des libertés et des droits des citoyens, de la justice et des affaires intérieures Rapporteur: Baroness Sarah Ludford

que les résultats soient publiés ». L'antiracisme de salon aboutit donc à son résultat inverse habituel: la mise en fiche sur la base de l'origine ethnique.

Le dispositif est verrouillé par la maîtrise de la presse et des médias qui généralisent la pratique de l'injure et du lynchage médiatique des contradicteurs. Qui ne se plie pas est dénoncé publiquement, de « l'outing » d'Act-Up (dont Emmanuel Leroy-Ladurie rappelait que ce n'était certainement pas une pratique nouvelle, mais qu'elle remontait au moyen âge et avait déjà un nom : l'inquisition) à la « lepénisation des esprits » présentée par « Le Monde » comme le premier des dangers, au lynchage médiatique de Jean-Pierre Chevènement avec celui du Conseil Constitutionnel - qui a commis la faute, à l'inverse du Conseil d'Etat, de ne pas encore avoir reconnu la supériorité du droit européen sur le droit français- avec la campagne contre le « cesaro-papisme » des défenseurs de cet attribut essentiel de la souveraineté et de l'unité nationale qu'est la langue française.

Une pensée qui devient unique en termes de contenu est une pensée zéro en termes de processus. Elle tourne le dos à la pratique du débat qui veut que plusieurs options soient examinées, et que, dans la transparence et sous le regard du peuple, ce soit celle qui est le plus conforme à la poursuite du bien commun qui soit choisie. Une telle pensée ne pense plus, elle aboie. Le verbe « penser » est d'ailleurs devenu intransitif : on « pense que ». Le « penser » de la philosophie politique classique est retourné dans la caverne des opinions⁴⁵.

L'UNION EUROPÉENNE, UN « ORDRE NOUVEAU »?

Pouvait-il en être autrement? La lecture des doctrines des européistes révèle une pratique fondée sur le fantasme accompli dans le secret, à l'abri du regard des peuples vus comme le premier obstacle. Ces fantasmes atteignent un niveau délirant sous la plume de M. Tommaso Paddoa-Schioppa, administrateur de la Banque Centrale Européenne, dans un article de la fort intéressante revue « Commentaire »⁴⁶. M. Paddoa-Schioppa a gagné. L'Europe existe par sa Banque centrale. Il nous révèle

⁴⁵ « *La caverne, c'est le monde des opinions opposé à celui de la connaissance* ». Leo Strauss, dans « Droit naturel et histoire » avait prédit les conséquences probables de l'abandon de la philosophie politique et du droit naturel au profit de l'historicisme et du relativisme dont l'européisme est le dernier avatar.

⁴⁶ Commentaire, automne 99

donc ses secrets en nommant son papier « Les enseignements de l'aventure européenne ».

On y apprend que « L'aventure européenne a également fait émerger tout en montrant leur efficacité, des modes d'action politique bien différents de ceux qui caractérisent les démocraties contemporaines (...). Libérée de toute contrainte de parti, de groupe d'intérêt, de nationalité, d'exigence électorale, de nécessité de gain, elle confère à qui l'adopte une grande liberté d'action et, de ce fait, une efficacité décuplée. (...) En réalité ce mode d'action politique est celui des révolutionnaires, qui se résume ainsi: création d'un ordre nouveau; désintéressement, conspiration, idéalisme (...) La construction européenne est une révolution, même si ses révolutionnaires ne sont pas des conspirateurs blêmes et maigres, mais des employés, des banquiers et des professeurs ».

Ordre nouveau, des révolutionnaires qui font notre bonheur à notre insu, débarrassés de nos contingences versatiles: *tout ce discours est celui du totalitarisme*. Ce n'est pas la fin de l'histoire, c'est son recommencement! Qu'un article aussi délirant occupe autant de place (10 pages, toutes sur le même ton) dans une revue qui nous avait habitués à plus d'exigence épistémologique nous dit où nous en sommes.

Nous y allions dès le début d'ailleurs, nous révèle M. Paddoa-Schioppa. Evoquant le Traité de Rome, il écrit « Rétrospectivement le traité n'était pas (comme le pensait Jean Monnet lui-même et bien d'autres fédéralistes) un simple accord international pour la liberté des échanges, mais le noyau de la Constitution européenne. *Traité* certes, car rédigé dans les formes classique de convention entre gouvernements, et soumis à la ratification des Parlements. Mais *Constitution* aussi car il transforme tout notre cadre économique et juridique, et complète les textes organiques des états membres. » Nouveau docteur Folamour, M. Paddoa-Schioppa nous a bien eus. Il est content⁴⁷.

⁴⁷ M. Paddoa-Schioppa sous-estime ici Jean Monnet qui dès mai 1953, en tant que premier président de la CECA, revendiqua les prérogatives protocolaires d'un chef d'Etat, que les américains lui accordèrent immédiatement en le recevant à Blair House dans les formes appropriées. Il alla jusqu'à exiger d'avoir le pas sur le Président de la République française et se vit pour cela exclut des réceptions à l'Elysée. Une procédure fut même envisagé à son encontre pour faute de service devant la Cour permanente de justice internationale de La Haye. Voir Patrick Samuel "Michel Debré, l'architecte du général" 2000, A. Frenel, p. 117

Laissons la conclusion à Philippe Meyer « C'est un progrès : il nous débarrasse de toutes les incertitudes liées à la démocratie et à cette idée, donc, selon laquelle la pluralité des opinions étant la richesse d'une société, chacune d'elles doit jouir du droit d'être discuté. De même que nous avons remplacé l'information par la communication, bien plus efficace, qui mâche le travail du lecteur de journal ou du téléspectateur, nous sommes en train de remplacer la réflexion par l'anathème et cela va nous faire gagner du temps. »⁴⁸

La cohérence interne de l'Union européenne, en raison même de ses principes fondateurs, apparaît comme bien faible et sans issue. Par sa volonté de poser des actes irréversibles, elle va détruire les cadres existants des Etats et des nations qui ont assuré la paix, la prospérité et la coopération, sans être à même de construire un nouveau cadre stable. Plus tard sera la chute, plus dure elle sera. Plus tôt cette nouvelle Babel s'effondrera, dans un grand fracas de bureaux amorti par le matelas de ses directives, plus vite et à moindre coût il sera possible d'entreprendre une construction européenne basée sur la coopération d'Etats adultes faisant de leur diversité naturelle une ressource, tournant le dos aux fariboles hégéliennes pour délibérer en pleine lumière.

5) POURQUOI « L'UNION EUROPÉENNE » EST-ELLE UNE MAUVAISE IDÉE ?

L'europhisme n'est pas une idée qui se confronte au réel. C'est une idéologie, soit un ensemble fermé autosuffisant et autoréférentiel, une totalité. Par définition, l'idéologie est totalitaire, c'est-à-dire qu'elle contient tout l'appareillage conceptuel pour s'autojustifier et se reproduire, indépendamment du réel. L'idéologue exclut toute confrontation au réel. Lorsque le réel montre que l'idéologie a tort, l'idéologie ne change pas : elle exclut le réel. L'idéologue sait, il n'a pas à apprendre de l'expérience ni à tenir compte des faits. *L'idéologue a un droit absolu au pouvoir qui lui vient de son savoir*, il n'a à être ni discuté ni mis en cause. L'idéologue est hors du temps, il va vers les lendemains qui chantent, peu importe que le présent gémissse.

⁴⁸ Chronique sur France-Inter à 07H47, reproduite dans Commentaire, op. cit.

Roland Hureaux⁴⁹ a établi un parallèle saisissant sur les similitudes de l'europhisme avec les idéologies totalitaires du XX^e siècle. L'europhisme, à la différence des deux autres grands totalitarismes qui l'ont précédé, ne prône pas la violence physique pour parvenir à ses fins et en reste à la violence verbale de la pensée unique. C'est un totalitarisme soft qui n'en présente pas moins tous les attributs du totalitarisme.

L'EUROPÉISME A LE SA VOIR

- **L'europhisme repose sur des principes abstraits** : Les idéologies séduisent par des formules, après « la propriété c'est le vol » de Joseph Proudhon, « le capitalisme c'est l'exploitation de l'homme par l'homme » de Marx, l'europhisme nous dit « les nations c'est la guerre » et « l'union fait la force ». Ces formules sont censées être auto-évidentes et ne supporter aucune discussion. Peu importe que les états les plus riches du monde soient des petits états comme la Suisse. Peu importe que, mondialisation aidant, les hommes manifestent leur attachement historique et naturel au terroir. Peu importe que tous les empires aient toujours fini par s'effondrer. Peu importe que les organisations les plus performantes cherchent aujourd'hui à s'organiser en arborescence d'organisations moyennes. Peu importe que, moins d'un an qu'après que le président Mitterand eut déclaré "L'Europe, c'est la paix" à l'occasion du Traité de Maastricht, elle entra en guerre et pour longtemps sur l'initiative unilatérale et conjointe de l'Allemagne et du Vatican de reconnaître la Slovénie. Les idées simples se rient de ces réalités dépassées. Le seul problème avec ces pseudos idées simples c'est qu'elles ne sont que simplistes : « L'Allemagne est une puissance industrielle et a une monnaie forte, ayons une monnaie forte, nous serons une puissance industrielle ». Le discours europhiste est truffé d'idées simplistes intemporelles qui ne sont jamais comparées à la réalité, mais que la réalité se charge d'invalider.

⁴⁹ Roland Hureaux « Les hauteurs béantes de l'Europe » - la dérive idéologique de la construction européenne. F.X de Guibert, 1999.

-
- **L'euro péisme se prend pour une science** : Le marxisme léninisme avait inventé le socialisme scientifique, explication définitive et absolue du monde du début à la fin de l'histoire. Le nazisme inventa la *deutsch physik*. L'euro fait contre lui l'unanimité des Prix Nobel d'économie vivants (à l'exception du canadien Robert Mundell) ? Peu importe, l'idéologie s'assimile à une science. Ce sont les autres qui ne comprennent pas ou sont mus par des motifs troubles et non avouables, tout comme la biologie fut condamnée comme une théorie capitaliste et la théorie de la relativité comme une théorie juive.
 - **L'euro péisme est d'une logique implacable** : L'idéologie procède par engrenages censés provoquer des effets de cliquet interdisant le retour en arrière et imposant qu'on aille toujours de l'avant. Le marché commun requerrait le marché unique, lui-même appelant la monnaie unique qui requiert à son tour l'union politique. La logique de la construction européenne est d'autant plus folle qu'une fois la mécanique mise en marche par les technocrates, il n'existe aucun pouvoir politique pour arrêter le processus. Nous avons lancé une machine folle ? raison de plus pour accélérer la construction politique, dit l'euro péisme, logique fermée qui a réponse à tout.
 - **L'euro péisme a une ambition mondiale** : Jean Monnet le dit sans ambiguïté dans ses mémoires, la construction européenne préfigure l'organisation du monde de demain. Après la monnaie unique européenne, la monnaie unique mondiale ! D'où le soin que met l'euro péisme à se « brunir » pour faire oublier ses origines blanches et catholiques : son goût pour la promotion de l'hétérogénéité à l'intérieur en détruisant toutes les structures d'intégration dans les cultures nationales, en promouvant le communautarisme, en faisant du musulman bosniaque le nouveau héros du droit de l'hommisme. C'est une perversion de l'esprit universaliste des Lumières qui était un universalisme des idées, pas un universalisme politique. Cette perversion explique sans doute pourquoi, alors que les fonctionnaires européens défendent en général les intérêts de leur pays, les

fonctionnaires français de Bruxelles prennent un soin particulier à le renier, en commençant par leur propre langue.

- **L'euro péisme est une langue de bois** : Les textes européens sont délibérément incompréhensibles : le Traité d'Amsterdam renvoie aux articles du Traité de Maastricht qui renvoie à l'Acte unique qui renvoie au Traité de Rome. N'importe quelle circulaire sur la fabrication des caramels ou sur le sperme de cochon compte plus de vingt mille mots. La Constitution française de 1958, à l'origine un texte précis et concis, devient progressivement un magma d'idées à la mode pour intégrer les lubies du droit européen. Ces textes ne sont pas clairs ? Pas de problème répond l'euro péisme, remplaçons les par une constitution européenne qui sanctionnera le fait accompli.

LE SAVOIR DONNE LE DROIT AU POUVOIR

- **Le projet européen rejette la démocratie** : Alors que, dans la tradition républicaine, « Vive la Nation ! » équivaut à « Vive la République », les fondateurs de l'Europe ont installé l'idée que nation équivaut à nationalisme et qu'il fallait impérativement détruire les nations pour assurer la paix. Or, les peuples sont légitimement attachés à la nation. Pour assurer le triomphe de la démocratie sur la nation, il faut donc procéder de manière non démocratique, afin de détacher les peuples de leurs « vieux démons ». L'historien britannique John Laughland souligne que les idéologues de l'euro péisme sont des disciples de Clausewitz pour qui « la guerre est la continuation de la politique par d'autres moyens ». Bien sûr, la guerre n'est pas la continuation mais l'échec de la politique. Donc pour les euro péistes pour supprimer la guerre, il faut supprimer la politique « la politique, qui est est la quintessence de la liberté humaine, est perçue comme une menace - et la seul antidote possible (...) est d'endormir le peuple avec les certitudes soporifiques d'une planification économique

anonyme »⁵⁰. Tout comme Lénine expliquait que pour libérer la classe ouvrière il fallait avoir recours à des révolutionnaires professionnels et non à l'expression spontanée de la classe ouvrière qui ne peut parvenir qu'à la « conscience petite bourgeoise trade-unioniste », les européistes considèrent qu'ils ont une conscience plus éclairée que la masse, qui les exonère du formalisme de la démocratie.

- **Le projet européen refuse le débat** : il est autoévident. Les débats sur l'euro ne portent jamais sur le « Quoi ? », mais uniquement sur le « Comment ? ». Il ne peut être question que de problèmes de mise en œuvre face à l'archaïsme des peuples, de campagne « d'éducation » et de communication. Jamais de débat sur l'essentiel.
- **Le projet européen élimine ses adversaires** : il ne les élimine pas physiquement comme les deux autres totalitarismes précédents, mais intellectuellement en les faisant passer pour des arriérés mentaux ou des fanatiques attardés. Ou encore en frappant à la caisse en fermant l'accès de la haute fonction publique aux eurosceptiques ou en coupant les recettes publicitaires ou l'accès aux médias aux journaux eurosceptiques.
- **L'Europe n'est pas fédérale, mais centraliste** : tout autant que l'Union soviétique se prétendait une fédération de républiques autonomes, l'Europe n'est fédérale que sur le papier. La « subsidiarité » a été vidée de son sens : au lieu de partir du bas pour n'attribuer au pouvoir central que le strict nécessaire, elle part du haut pour ne laisser aux états-membres que les futilités. Toutes les réglementations européennes sont centralisées, de la Laponie à Gibraltar : on interdit aux lapons la commercialisation de la viande de rène faute de chambres froides, les dates de la chasse sont les mêmes sans tenir compte des diversités des rythmes de vie de la faune.

⁵⁰ John Laughland "The Tainted Source: the undemocratic origins of the european idea". - Warner Books - London 1997 – trad française FX de Guibert « La liberté des nations », 2001

-
- **L'Europe est bureaucratique** : ses textes vont jusqu'à régler l'inclinaison de la pente des rampes d'accès des animaux dans les camions. La bureaucratie européenne crée sa langue propre à partir d'un volapük apatride et fondée sur la complication des textes, et que seuls les bureaucrates sont capables de comprendre, tout comme les mandarins de l'ancienne Chine étaient les seuls à pouvoir comprendre le droit qu'ils édictaient.

L'EUROPE VA DANS LE SENS DE L'HISTOIRE

- **L'Europe promet des lendemains qui chantent** : ils justifient tout, à commencer par l'aujourd'hui qui déchant. Les peuples doivent consentir des sacrifices aujourd'hui pour construire des lendemains plus beaux.
- **L'Europe est dans le mouvement de l'histoire** : ce mouvement est irrésistible, comme lorsque le monde marchait vers la vérité incontournable du socialisme. Ce mouvement est tellement irrésistible qu'il exonère l'eurocratie du recours au référendum et au suffrage universel. Quand elle s'y aventure, si le peuple dit « non » on le fait revoter jusqu'à ce qu'il dise « oui ». Dans la pratique, la construction européenne s'associe au déclin de la vie politique et à une progression sans précédent de l'abstention aux élections.
- **L'Europe ne peut faire que « plus de la même chose »** : mouvement irrésistible, évidence historique, si l'Europe ne marche pas c'est qu'il faut faire encore plus d'Europe, tout comme les panes du socialisme réclamaient encore plus de socialisme.
- **L'Europe combat l'homme et la nature** : tout comme dans les autres idéologies, l'homme ne peut s'accomplir que par le dépassement de soi dans un déterminisme historique strict qui nie la liberté individuelle. L'idée européenne est née dans la culture janséniste de la démocratie chrétienne, fondée sur un pessimisme radical quant à la nature humaine, aux antipodes de l'humanisme de de Gaulle nourri à l'humanisme

d'Ignace de Loyola. Il se fixe pour but de combattre les « mauvais instincts » de l'homme, au premier rang desquels le sentiment national. L'Europe déteste par dessus tout les traditions populaires, à commencer par les traditions culinaires – donc françaises en premier lieu – auxquelles il livre une guerre sans merci au nom de « l'hygiène » et de l'uniformisation.

Esprit fermé, dogmatisme, autisme par rapport au réel, l'Europe est une nouvelle Babel. Elle connaîtra la même fin.

Claude ROCHET

Extrait de « Gouverner par le bien commun – Un précis d'incorrection politique à l'usage des jeunes générations » (à paraître aux Editions François-Xavier de Guibert – Septembre 2001)

Visitez le site du livre et de l'auteur : <http://perso.wanadoo.fr/claude.rochet/precis.html>

ADAPTATIONS, RENFORCEMENT ET « BONNE GOUVERNANCE » DU SYSTEME COMMUNAUTAIRE après la DEMISSION de J. SANTER

UNE TRAHISON DES ELITES « DANS LA CONTINUITÉ » ?

Une manière de comprendre Bruxelles à travers l'exemple des (feux) bureaux d'assistance technique de la Commission européenne

THOMAS LIÉBAULT

Le 16 mars 1999, Jacques Santer, président de la Commission européenne et ses 19 collègues commissaires démissionnent en bloc de l'institution bruxelloise.⁵¹ Le psychodrame des mois passés connaît un épilogue tragique : le collège des vingt éminents Européens rend l'âme sous les assauts conjugués de plusieurs groupes. Le premier et le plus pugnace des attaquants (avec la presse) est le groupe des parlementaires européens en quête de légitimité et de pouvoir dans l'éternel jeu interinstitutionnel qui l'oppose à la Commission (et dans une moindre mesure au Conseil des ministres). A la pointe de ce combat contre la Commission Santer, on retrouve des socialistes (allemands pour beaucoup), les Verts, des députés UEN (Union pour l'Europe des Nations : villiéristes). La presse européenne n'est pas en reste, loin de là, puisqu'elle se charge dès la seconde partie

de l'année 1998 de révéler les « affaires » de la Commission européenne et d'en alerter le Parlement européen. Fait rarissime, la presse des pays européens sont en phase dans le traitement et la production médiatiques de cette « crise communautaire » et réussissent à lui donner une dimension dramatique tout à fait spectaculaire sur l'instant. Enfin, une partie des fonctionnaires de la Commission européenne « lâche » Santer et ses collègues (en particulier Edith Cresson, chargée notamment des questions d'éducation, de recherche). Cette grogne persistante (une grève des fonctionnaires avaient eu lieu au printemps 1998) vise alors (cela continue en 2001) certains commissaires coupables d'être déconnectés de leur « base » de fonctionnaires, d'être trop « politisés » et « renationalisés » (deux termes synonymes à la Commission pour dire que les commissaires obéissent, dans l'exercice de leurs fonctions, davantage aux ordres de leur capitale qu'à l'impératif d' « intérêt général » communautaire et d'indépendance à l'égard de leurs nations et de leurs partis respectifs).

Dans cette démission, les motifs de satisfaction étaient donc éclatés et les réactions au lendemain de l' « explosion » en témoignent : quoi de commun entre des « européistes » (autant dire la plus grande partie des protagonistes de cette affaire) proclamant une saine « victoire de la démocratie » et de la « transparence » à la veille du scrutin européen du 13 juin 1999 et des « souverainistes » trop heureux de voir la Commission si mal en point et de montrer les turpitudes de l'Europe communautaire conformément à leur diagnostic : une Europe affairiste, opaque, non démocratique, etc.

L'analyse que j'aimerais ici faire ne porte pas tant sur le scandale lui-même que sur ses suites, sur ce qui a fait « scandale » et pourquoi. En d'autres termes, cela nous dit-il quelque chose sur Bruxelles et sur le sentiment, souvent diffus, de dépossession et de perte de contrôle sur nos destinées que provoque la « construction européenne ».

⁵¹ Pour une excellente analyse de cette période, voir « [La démission de la Commission européenne : scandale et tournant institutionnel \(octobre1998-mars1999\)](#) par Didier Georgakakis dans la revue *Cultures et conflits*, n°38/39, <http://conflits.org/Numeros/38-39geor.htm>

Qu'est-ce qui était en jeu dans les affaires de malversations, de népotisme et de favoritisme révélées à partir de l'été 1998 jusqu'au printemps 1999 ? Au delà de l'anecdotique histoire du dentiste indûment recruté par Edith Cresson au titre de conseiller scientifique pour les questions de sida (sic !), le « Comité d'experts indépendants »⁵² a surtout dénoncé la gestion « irresponsable » de l'argent public par des entités créées par la Commission européenne : les fameux bureaux d'assistance technique (BAT). Les BAT étaient⁵³ des organismes de droit privé (associations, cabinets de consultants, organismes parapublics, essentiellement) gestionnaires pour la Commission et par la voie contractuelle de « programmes d'action » ou d' « initiatives communautaires » (pour reprendre le sympathique jargon indigène) dans les domaines les plus variés : la formation professionnelle transnationale (Leonardo da Vinci), les échanges universitaires européens (Erasmus) et plus largement éducatifs (Socrates), la coopération interrégionale, l'aide à l'emploi par légalité des chances et la lutte contre « toutes les formes de discrimination », ou encore une kyrielle de programmes dans ce que la Commission appelle ses « relations extérieures » (sa politique étrangère) à destination des pays de l'Europe de l'Est ou de l'ex-URSS (PHARE et TACIS), le bassin méditerranéen (Afrique du Nord, Proche-Orient avec MEDA) ou encore les marchés émergents (Asie du Sud-est, Inde...).

Ces programmes, pour beaucoup, sont nés sous la présidence de Jacques Delors, à la tête de l'institution de 1985 à 1995. Les programmes destinés aux pays de l'Est furent conçus en vue de faciliter la transition vers la « démocratie de marché » et à terme de permettre la réalisation du projet politique d'adhésion des « PECO » (pays d'Europe centrale et orientale) à l'Union européenne. En matière d'éducation et de formation professionnelle, l'objectif était alors de proposer des mesures « d'accompagnement du marché » afin de donner un « sens » à la construction

⁵² Ce Comité fut mandaté au début de l'année 1999 par le Parlement européen pour enquêter sur les « fuites » au sujet de certains commissaires divulguées par les médias.

⁵³ Si certains BAT existent toujours à l'heure actuelle, il a été décidé depuis l'automne 2000 de leur disparition progressive quasi-totale et de leur remplacement par des « agences » dirigées par des fonctionnaires et employant des experts privés.

européenne par-delà la réalisation du Grand marché unique libéral-volontariste de « 1992 ». La démarche et le vocabulaire étaient assez conformes aux principes philosophiques du personnalisme chrétien de Delors, à ses convictions sociales-démocrates-chrétiennes sur un plan politique idéaliste et enfin à sa fascination pour l'expertise technocratique, la « réflexion » et l' « influence » plutôt que le pouvoir, loin des arènes électorales de la démocratie et de la confrontation avec le peuple.⁵⁴ C'est le manque d'argent et d'effectifs qui a conduit la Commission à créer ces BAT d'une manière pragmatique et anarchique, sans contrôle systématique et centralisé. En outre, ce sont des problèmes de monopole d'expertise et encore une fois d'effectifs du côté de sociétés privées⁵⁵ face à leur administration publique de tutelle, la Commission – censée incarner le « bien commun » européen – qui en ont fait un objet scandaleux. Pour utiliser une métaphore organiciste et déterministe bien pratique, certaines politiques européennes par leur jeunesse et leur faible « institutionnalisation » ont connu une « crise d'adolescence ».

Cette crise est-elle grave ? Pour avoir les idées un peu plus au clair, voici quelques mots qui ont cadré cette affaire et qui permettent de dégager plus généralement quelques caractéristiques du système communautaire tel qu'il fonctionne quotidiennement à Bruxelles :

- *La dépolitisation par l'expertise (avant comme après la démission).*
 - Les BAT et quelques dizaines de consultants pro-européens (le plus gros BAT comptait 75 employés) apportaient une expertise, un savoir-faire très précis et stratégiques puisque ces personnes étaient à l'intersection du national et de la Commission, entre « gestionnaires de projets » et « bailleurs de fonds ». Le BAT effectuait un travail relationnel de *networker* (tisseurs de liens) ce qui dans l'idéologie « connexionniste » a-normative (sans jugement de valeur) des réseaux pose la question problématique des relations secteur public/secteur privé. Ici, l'idéologie des réseaux sert

⁵⁴ Voir à cet égard le travail très fouillé de Helen Drake sur la présidence Delors : *Jacques Delors : A Political Biography (perspectives on a European Leader)*, Routledge, Londres, 2000 (à paraître en français à l'automne 2001).

⁵⁵ C'était le cas du programme Leonardo da Vinci, vivement mis en cause dans les scandales et dont la commissaire de tutelle était alors Madame Cresson.

l'intégration européenne (l'Europe par n'importe quel moyen et surtout par l'économie libérale et par l'autorité publique se mettant au service du marché ou de la « société civile » comme substitut flou et « bourgeois » à la question du « peuple »).

- Les experts patentés du Comité des Sages – qui remirent aux institutions européennes deux lourds rapports en mars et en septembre 1999) – ou de cabinets anglo-américains ou d'Europe du nord de *consulting* payés pour offrir des expertises pour réformer la Commission⁵⁶, tel KPMG⁵⁷ chargé de produire un rapport sur les BAT et de proposer des solutions.
- L'expertise considérable de la Commission et du Parlement. Malgré un jeu de pouvoir favorable au Parlement, les personnels des deux institutins travaillent étroitement ensemble et en petit nombre pour décider de l'avenir des BAT et des formes de l'externalisation des tâches de la Commission (le rapport parlementaire sur les BAT a été écrit dans une belle langue par le député français du Parti populaire européen (chrétiens-démocrates), Jean-Louis Bourlanges).

- *Une dépolitisation/neutralisation par le référentiel économiste et le monde des réseaux.*

Il faudrait ici développer tout un travail sur la signification et la philosophie des programmes communautaires qui misent tout sur la création de « solidarités de fait » conformément à la « méthode » de Jean Monnet dans le projet de *nation-building* d'une Europe unie débarrassée de la guerre et économiquement propère.

- *La dilution par les élites communautaires de la frontière entre secteur privé et secteur public.*

Penser l' « Europe » en dirigeant ses critiques contre la « Commission de Bruxelles » implique de concevoir clairement ce qu'est cette institution. Ce n'est PAS numériquement une bureaucratie géante : quelque 25 000 fonctionnaires, agents contractuels, etc. « seulement » y travaillent en permanence. Ce chiffre est inférieur

⁵⁶ Pour un avant-goût de la réforme de la Commission : http://europa.eu.int/comm/reform/refdoc/index_fr.htm

aux chiffres des effectifs de la Ville de Paris, même s'il s'agit largement de postes de responsabilité et de conception (de catégorie A, étant donné que le modèle administratif de la Commission est calqué fondamentalement sur ceux des fonctions publiques française et allemande – continentale – alors que se fait sentir aujourd'hui l'influence anglo-saxonne et « nordique »). Le problème est plutôt celui de la galaxie du *lobbying* des groupes d'intérêt aux motivations les plus diverses – industrielles, marchandes, idéologiques (la « société civile » et les ONG), territoriales (les régions et autres collectivités « infra-étatiques ») – et dont le travail d'influence est justement d'autant moins perceptible que la *fluidité* et l'*informalité* (le rejet des protocoles et des formes officielles) sont inscrites dans le fonctionnement en réseau.⁵⁸ L'influence, les contacts personnels sans les contrôles et débats publics et civiques nécessaires à la république noient la décision politique et la démocratie dans le velours des rencontres entre « gens de bonne compagnie » (les « élites mondialisées » dirait quelqu'un). Groupes d'intérêts, Commission et Parlement européen vivent ainsi une sorte de symbiose faite d'échanges constants d'informations rares et de légitimation (« je te légitime en te donnant une info fiable et précise » dit le lobby ; « je sollicite tes analyses donc je te légitime » lui répond l'institution communautaire). Le résultat de ces mœurs « dissolues » entre public et privé est parfois quelque peu perturbant pour un esprit français lorsque l'intérêt général et le sens du public semblent à ce point rudoyés par les connivences public/privé qui à Bruxelles se font surtout dans le sens d'intérêts puissants (grosses multinationales⁵⁹ et ONG).

C'est ce fonctionnement bruxellois – en réseau, élitiste et oublieux de la volonté populaire qu'apporte le vote – que la Commission semble aujourd'hui « conceptualiser » dans ses travaux en cours sur la *gouvernance européenne*⁶⁰. Bruxelles

⁵⁷ KPMG est né d'une fusion de groupes américain, anglais, allemand et hollandais (<http://www.kpmg.com>).

⁵⁸ Voir sur ce point les fines analyses de l'idéologie et de la pratique managériales des réseaux dans le livre de Luc Boltanski et Eve Chiapello, *Le nouvel esprit du capitalisme*, Gallimard, Paris, 2000.

⁵⁹ Outre une énorme littérature universitaire sur le sujet, on peut se référer à l'ouvrage bien documenté de l'Observatoire de l'Europe industrielle, *Europe Inc.*, Agone, 2000.

⁶⁰ « Approfondir la démocratie: Un livre blanc sur la Gouvernance dans l'Union européenne. » Sur la page du serveur de la Commission européenne : http://europa.eu.int/comm/governance/index_fr.htm C'est tout à fait passionnant. L'ambition de ce projet est le suivant : « La promotion de nouvelles formes de gouvernance européenne est l'une des quatre

n'est qu'une ombre, un lieu fragile et instable. Elle a réussi à se créer des allégeances économiques ou régionales souvent très fortes. Mais il me semble qu'elle ne vit, pour beaucoup, que par défaut. L'ennemi est peut-être tout simplement insuffisamment menaçant et organisé pour montrer l'Europe communautaire telle qu'elle est dans toute sa cupidité, sa culture de l'insipide, noce des puissances du néo-capitalisme et d'idéaux libertaires/dirigistes. Bref, encore plus qu'un effort, républicains, la lutte ne fait que commencer...!

Thomas Liébault

priorités stratégiques que la Commission Prodi s'est fixées. Par "gouvernance", il convient d'entendre l'ensemble des règles, des procédures et des pratiques qui affectent la façon dont les pouvoirs sont exercés à l'échelle européenne.

À l'été 2001, la Commission européenne présentera au Parlement européen et au grand public son Livre blanc sur la gouvernance européenne. Ce document contiendra une série de recommandations sur les moyens de renforcer la démocratie en Europe et d'accroître la légitimité des institutions. Ce site web donne des informations sur les travaux préparatoires du Livre blanc. Il présente les groupes de travail et leurs mandats, ainsi que d'autres documents et études pertinents. Les groupes qui préparent le Livre blanc tiendront compte des opinions et des recommandations des acteurs européens, nationaux ou régionaux, des universitaires et des citoyens européens. »

LA QUESTION EUROPÉENNE DE LA PLANIFICATION SPATIALE

GAËTAN DE ROYER DUPRÉ

Avant d'être une organisation technique des choses, la planification, dans le temps et dans l'espace, révèle un projet politique. Ainsi, en France, où l'Etat s'est toujours fait, selon l'expression de Philippe Séguin, "le catalyseur des énergies au service du projet collectif", l'Etat a adopté le principe d'une planification indicative. Celle-ci a, d'une certaine manière, révélé une volonté de vivre ensemble et de tracer un avenir commun, deux principes que Renan met en avant dans sa définition de la nation.

Si l'on adopte le fait qu'il y a planification lorsqu'il y a volonté politique de bâtir un projet collectif, il est significatif d'observer une double dynamique : d'un côté le déclin de la planification étatique, en France, et, de l'autre, l'émergence progressive d'une planification européenne.

En France, effectivement, il y a abandon progressif de toute planification étatique. La planification dans le temps, d'abord, dont l'Etat avait la charge, et qui se traduisait par des plans analysant les probabilités d'évolution économique et définissant les orientations de cette évolution souhaitées par les autorités publiques. La planification dans l'espace, ensuite, ou l'aménagement du territoire,

dont la principale préoccupation est “la recherche, dans le cadre géographique de la France, d’une meilleure répartition des hommes en fonction des ressources naturelles et des activités économiques”

Discréditée par la vague libérale des années 80 et par l’échec des régimes communistes, la première s’est effondrée sous la forme qu’elle revêtait en 1946, le cadrage macroéconomique. Le XI^{ème} Plan, après l’arrivée d’Edouard Balladur à la tête du gouvernement, n’a jamais vu le jour. Quant à la planification dans l’espace, si elle continue à être recherchée, elle n’est plus, après une décennie de déclin allant de 1980 à 1989, une compétence propre de l’Etat. Concurrencé par les régions sur ce terrain, l’Etat a récemment abandonné le Schéma National, cohérence d’ensemble qu’il refuse désormais de dessiner.

Parallèlement, nous assistions à l’émergence d’une planification européenne. Le mouvement est visible en ce qui concerne la planification dans l’espace. Il ne va pas sans poser de légitimes questions relatives au cadre le plus efficace de l’exercice du pouvoir politique.

Officiellement et de façon apparente, la Commission européenne n’est pas compétente en matière d’aménagement du territoire. Cette compétence est extrêmement difficile à délimiter et la confier à la Communauté correspondrait, pour les États, à l’abandon de nombre de leurs moyens d’intervention.

Ceci étant, il reste vrai que l’Union Européenne dispose de compétences non négligeables qui recoupent le domaine de l’aménagement du territoire. A ce titre, l’évolution des traités européens - Acte unique européen, Traité de Maastricht, Traité d’Amsterdam - a accru l’influence des politiques sectorielles de l’UE à impact territorial sur l’élaboration des politiques nationales et régionales de développement spatial. Ce sont essentiellement les titres suivants du Traité qui donnent à la Commission européenne la possibilité d’entreprendre des actions ayant un impact sur le développement spatial de l’UE : la politique de concurrence de la Communauté, les réseaux transeuropéens, les fonds structurels, la politique agricole

commune, la politique de l'environnement, la politique de recherche, technologie et développement et les activités de prêt de la Banque européenne d'investissement. Une importance particulière revient aux fonds structurels, aux réseaux transeuropéens et à la politique environnementale, dans la mesure où ces politiques influencent directement le développement spatial des différentes parties du territoire européen. Du point de vue financier, la Politique agricole commune (PAC) et les Fonds structurels et de cohésion représentent les mesures politiques les plus importantes de l'UE. En 1997, 83% des 80,2 milliards d'ECU du budget communautaire ont été consacrés exclusivement à ces deux domaines.

Dans la plupart des cas, les objectifs des politiques communautaires n'ont pas de caractère spatial, selon les définitions du Traité. Pourtant, ils influencent considérablement le territoire de l'Union Européenne. Leur impact territorial dépend de la nature spécifique des interventions, qu'elles soient d'ordre financier -les aides sous forme de revenus, les mesures structurelles régionales ou horizontales, les mesures de politique sectorielle comme le financement de programmes de recherche-, juridique -les règles de concurrence, la libéralisation du marché, la législation en matière d'environnement, ou les instruments de l'économie de marché- ou à visée planificatrice -les réseaux transeuropéens de transport et d'énergie. C'est ainsi, par exemple, que les directives de l'UE à portée planificatrice pour la création d'un réseau cohérent de biotopes influencent le mode d'utilisation des sols. De plus, les politiques communautaires exercent une influence directe sur le comportement de certains acteurs économiques. En outre, les comportements de ceux-ci dépendent des forces du marché, dont l'influence se voit à nouveau accrue par le marché commun intérieur.

Cependant, la diversité des méthodes d'intervention des politiques communautaires laisse entrevoir la difficulté d'établir leur impact spatial réel. Aussi certains souhaitent-ils qu'un Plan fournissent une première base d'évolution.

Le processus de construction européenne a toujours mis l'accent sur le moyen terme. L'adoption du "Livre blanc" en juin 1985, celle de l'Acte Unique, en décembre

1985, son entrée en vigueur à partir du 1er juillet 1987, ont relancé une méthode déjà utilisée aux principales étapes de la construction européenne, celle de l'agenda : un horizon est fixé et une cible politique retenue au nom de laquelle de nombreuses dispositions doivent être prises tant au niveau européen qu'au niveau de chacun des États ; un examen régulier est fait de l'état d'avancement du projet. Apparaissent là trois composantes d'une démarche de planification : un objectif stratégique, une programmation, un suivi d'exécution. Les dispositions prévues pour la mise en place de l'Union économique et monétaire renvoient à la même démarche.

Plus précisément, se dégage, depuis quelques années, les données d'une planification stratégique avec le SDEC. Adopté à Postdam en 1999, le Schéma de développement de l'espace communautaire vise à répondre à la "persistance des disparités de développement régional et aux effets encore partiellement contradictoires des politiques communautaires". Avec lui, les États membres et la Commission se sont entendus sur des objectifs spatiaux communs et sur des lignes directrices spatiales communes pour le développement futur du territoire de l'Union européenne. L'objectif fixé par un tel document est digne de celui d'une nation : "L'Union européenne doit évoluer progressivement d'une Union économique vers une Union environnementale et, à l'avenir, vers une Union sociale, tout en sauvegardant la diversité régionale". Le SDEC s'inscrit dans la ligne de l'objectif de l'Union qui consiste à rechercher un développement équilibré et durable. Même la dimension participative y est : "Son but est d'inciter le public à participer largement au débat politique sur les prises de décisions au niveau européen, et leurs conséquences pour les villes et les régions de l'UE". Exit les nations... Un des objectifs fondamentaux du SDEC est, d'ailleurs, de "développer l'identité régionale".

Si les participants au Conseil informel des Ministres de Potsdam ont été unanimes à considérer que le SDEC ne justifie pas de nouvelles compétences sur le

plan communautaire, ce document apparaît comme un cadre d'orientation destiné à s'imposer⁶¹.

Ainsi, le SDEC présente une vision de l'espace futur de l'UE. Grâce aux objectifs et aux principes directeurs qu'il s'est fixés, il définit un cadre général pour les mesures qui ont un impact spatial, destiné aux décideurs publics ou privés. Son avenir semble prometteur tant il est vrai que les indices qui montrent une "européanisation" progressive d'aménagement du territoire ne manquent pas. Face à lui, en France, le Schéma national d'aménagement du territoire n'existe même plus.

Ainsi, apparaît clairement cette logique intégratrice de l'Union Européenne. Même si l'aménagement du territoire européen n'existe pas tout à fait encore, c'est au sein de la machine européenne que l'on recense le plus de motivation et d'idées, si techniques soient-elles, alors qu'au niveau national, le volontarisme politique tend à s'estomper.

Il ne s'agit pas de rejeter cette volonté de rendre cohérentes les différentes politiques spatiales en Europe. Plus que nécessaire, la coopération peut s'avérer vitale ; surtout lorsqu'il s'agit d'environnement.

Il s'agit cependant d'être vigilant sur les moyens qui seront adoptés et sur la méthode qui sera suivie. L'organisation de la subsidiarité sera déterminante : si le partage des compétences s'effectue au détriment du cadre national, la nation se verra confisquer un outil politique majeur, celui consistant à aménager son territoire selon

⁶¹ En tous cas, tout semble être fait pour cela. Pour le rendre attractif, la Commission met en avant l'aspect novateur du SDEC : le document est porteur d'une nouvelle philosophie de l'aménagement du territoire, fondée sur "la reconnaissance de la complexité grandissante de l'économie et de la société, des difficultés croissantes à réconcilier les conflits d'intérêts fréquents et du besoin d'adopter des approches pluridisciplinaires pour apporter des solutions aux problèmes" (sic). Dans un deuxième temps, pour le rendre légitime, la Commission insiste sur l'aspect scientifique d'une telle démarche. En effet, il a été jugé souhaitable de créer un instrument pour traduire en mesures concrètes au niveau local les orientations principales du SDEC. Pour cette expérience, destinée à prouver l'hypothèse de départ afin de l'ériger en règle, le choix s'est porté sur le programme TERRA.

des principes qui lui tiennent à coeur (égalité entre les territoires, par exemple) face à l'anarchie du libéralisme.

Il s'agit surtout de comprendre que la question européenne de l'aménagement du territoire est, avant tout, une question française. Il ne tient qu'à la France, en effet, de réaffirmer la force de sa volonté politique en la matière. Elle seule peut réactiver le Schéma National d'Aménagement du territoire abandonné par la Loi Voynet. Un document qui prévoyait, entre autre, qu'en 2015 aucun point du territoire ne devait se trouver à plus de 50 kilomètres ou de 45 minutes d'automobile d'une autoroute, d'une voie express ou d'une gare TGV. L'aménagement du territoire a besoin de ce type d'objectifs, comme il a besoin d'établir des enjeux, d'affirmer des intentions au niveau démocratique le plus crédible, c'est-à-dire la nation.

Il appartient à la France de réaffirmer sa préférence pour un modèle territorial dans lequel l'égalité serait le principe maître. Il n'y a qu'elle qui peut atténuer les effets inégalitaires de l'alliance de circonstance associant la Commission aux régions⁶².

La planification doit rester une responsabilité nationale, non dirigiste mais clairement interventionniste, voire même de nature fortement incitative. L'Etat, à l'égard de ses propres services, n'hésite d'ailleurs pas à se montrer autoritaire pour mener à bien des délocalisations ; l'autorité n'excluant nullement de multiples négociations préalables.

Aussi, face à la concurrence européenne susceptible de s'accroître, les représentants de la Nation doivent-ils se ressaisir et organiser, de façon intelligente, la nécessaire subsidiarité entre les différents échelons.

Gaëtan de Royer Dupré

⁶² La volonté de s'émanciper de la tutelle étatique et la nécessité d'obtenir l'information la plus adéquate, le plus rapidement possible ont poussé de nombreuses régions à ouvrir une représentation à Bruxelles, ce qui leur permet de défendre leurs intérêts plus facilement et plus efficacement

La bibliothèque du Jacobin

Jean-Philippe Huelin

Penser une autre Europe
Europe, la voie romaine

de Rémi Brague

Ed Critérion, 1992 (réédition Folio essais 1999)

Donner une définition à l'Europe, c'est devenu le loisir préféré des intellectuels, des politologues et autres économistes ; fédéralisme, états-nations, souveraineté, espace de libre échange, la discussion n'en finit plus d'agiter le landernau médiatique. Le désintérêt populaire provoqué par nos ratiocineurs technocratiques invitent à se replonger au cœur même de l'idée d'Europe. Avec Rémi Brague, professeur de philosophie à l'université de Paris-1 spécialiste de la pensée grecque classique, le débat prend de la hauteur, de la distance et de la consistance. Dans *Europe, la voie romaine*, il n'est question que de l'Europe culturelle, de l'Europe comme une civilisation qui « se distingue de ce qui n'est pas elle par le caractère latin ou romain de son rapport aux sources auxquelles elle puise ».

La romanité de l'Europe est en quelque sorte une situation de secondarité en référence aux deux grandes sources de l'héritage européen, d'une part la tradition juif puis chrétienne et d'autre part le paganisme antique ; symboliquement Jérusalem et Athènes. Aussi « être romain c'est avoir en amont de soi un classicisme à imiter, et en aval de soi une barbarie à soumettre ». Sans représenter un simple truchement, le Romain a su transmettre une tradition qui vient de plus haut que lui, et qu'il regarde avec le respect dû aux inventeurs (grecs).

Une fois établie la secondarité (ou romanité) de l'Europe, l'auteur s'intéresse aux modes d'appropriation des cultures étrangères en confrontant les exemples de l'Islam et de l'Europe. Maillon essentiel dans la chaîne de transmission des textes classiques pendant la période médiévale, les Arabes ont un mode d'appropriation très différent de celui des Européens. Pour eux, une œuvre n'acquiert de l'intérêt qu'une fois traduite dans la langue de Dieu c'est-à-dire en arabe ; la version originale est alors négligée et ne peut plus servir comme base de travail. Pour les Européens au contraire, le texte classique prime par son antériorité, il doit être conservé et, c'est le plus important, permettre autant de relectures possibles qui deviennent autant de « renaissances » intellectuelles. Inclusion ici, digestion là ; le mode d'appropriation est donc un facteur explicatif particulièrement intéressant de l'histoire des civilisations. La particularité de l'Europe tient au fait que « le caractère secondaire de la culture y

est non seulement présenté comme un fait, mais explicitement su et délibérément voulu ».

Pour l'Europe, il n'y a donc pas de repli possible sur une prétendue culture qui lui serait propre. A contrario sa culture c'est l'ouverture sur l'autre et sur l'étranger ; son identité est excentrique. Dès lors, tous les marcionistes modernes, qu'ils veuillent protéger la culture européenne d'une fantasmagorique invasion étrangère ou qu'ils trouvent « ringard » d'étudier encore de nos jours la langue et la pensée gréco-latines, participent du même processus de déromanisation de l'Europe qui n'est rien de moins que la ruine de toute vigueur intellectuelle en Europe pour aujourd'hui et pour demain.

Rome, Athènes ou Sparte ?

L'Antiquité dans la Révolution française

de Claude Mossé
Albin Michel, 1989

Pourquoi aujourd'hui se réclamer de Saint-Just ? Pourquoi créer en 2001 un cercle qui porte le nom de ce révolutionnaire mort en 1794 et non pas celui d'un homme politique actuel ? Sans être dupe, nous savons que toute entreprise politique se fonde sur des mythes qui sont autant de références, modèles ou justifications d'une action présente et à venir. Claude Mossé, historienne spécialiste de la Grèce ancienne et particulièrement des institutions athéniennes, nous offre ici une étude riche et précise sur les mythes antiques fondateurs de la Révolution française.

Le surgissement des références antiques n'est pas anodin ; il s'agit à l'époque de réinventer, de réactualiser les notions de liberté et d'égalité, qui ont été créées par les Anciens et transmises par la littérature classique jusqu'au XVIII^{ème} siècle. En cela, les modèles antiques de transition entre un régime de soumission du plus grand

nombre à un régime de liberté sont largement revisités pour catalyser la révolte naissante. Le passage de la tyrannie à la démocratie à Athènes et celui de la royauté à la république à Rome sont autant révéérés que les héros fondateurs (Solon, Lycurgue ou Brutus) fêtés. La notion de citoyenneté est elle aussi à l'honneur puisque elle procède de l'égalité. En suivant Plutarque, les révolutionnaires prennent pour modèle Lycurgue, le législateur spartiate, qui aurait imposé à son peuple une distribution égalitaire des terres tout comme les Gracques à Rome.

Si les orateurs mettent à l'honneur les valeurs antiques, ils se servent également de certains épisodes de l'Histoire comme référent ayant valeur de justification politique. Aux Etats Généraux, la noblesse et le clergé invoquent Tacite et le vote par ordre aux comices romaines pour s'opposer au vote par tête défendu par le Tiers Etat. Sur la question de l'extension du corps civique aux couches inférieures de la population (prolétaires), les révolutionnaires de 1791 choisissent Rome et son régime censitaire alors que Robespierre défend l'égalité du modèle athénien. Enfin, lorsque la France est menacée à ses frontières par la coalition européenne, les orateurs exaltent le sursaut patriotique de la Grèce face aux Perses puis aux Macédoniens et de Rome face à Carthage.

« Sparte brille comme un éclair dans les ténèbres immenses », cette phrase de Robespierre symbolise à elle seule la prégnance du thème de la régénération de la France qui doit se fonder sur trois concepts : la vertu, l'égalité et la foi religieuse. Avec les Jacobins, la Révolution devient spartiate ; elle repose sur un Etat fort qui contrôle la vie et d'abord l'éducation (« L'enfant et le citoyen appartiennent à la patrie »).

L'éloquence se nourrit de mythes transmis par la culture classique. Quel peut être leur avenir alors que l'enseignement des langues étrangères et régionales a pratiquement fait disparaître celui des langues anciennes pourtant au cœur de la civilisation européenne ?

AUX ORIGINES DE LA GAUCHE RÉPUBLICAINE

Le C.E.R.E.S., un combat pour le socialisme

de Michel Charzat et Ghislaine Toutain

préface de Jean-Pierre Chevènement

Calmann-Lévy, 1975

Quelques mois avant l'annonce probable de la candidature de Jean-Pierre Chevènement à la présidence de la République, il est peut-être bon de se replonger dans l'histoire du courant politique qu'il incarne depuis trente-cinq ans. Il ne s'agit pas bien sûr d'une synthèse générale, le livre a vingt-cinq ans, mais une forme de bilan après dix ans de lutte politique à l'intérieur de la SFIO puis du PS. Dans cette étude, on observe comment se met en place la stratégie d'influence du CERES. Encouragé par son rôle à Epinay en 1971 puis lors de la rédaction du programme du PS « Changer la vie » en 1981, ce n'est que le tournant libéral de 1983 puis la guerre du Golfe qui remettront en cause cette logique de l'influence définitivement rompue en 1993 avec la création du MDC.

La première partie expose de façon claire et détaillée la genèse du CERES autour des trois fondateurs (JPC, Didier Motchane et Georges Sarre) puis dresse des tableaux statistiques sur la composition sociologique de ses membres et des cartes montrant leur implantation en France. Nostalgie et impression d'irréalité, au congrès de Pau (1975), le CERES représente 25% du PS soit entre 30 et 40 000 militants !

73/78

La deuxième partie retrace les enjeux de son influence grandissante. En effet, il pousse à l'union de la gauche, par le Programme Commun, seul moyen pour la gauche française d'alors d'espérer arriver au pouvoir. Contre la sociale-démocratie rampante, le CERES se veut le courant de la main tendue à un PCF en régression constante par rapport au PS mais qui reste incontournable.

Enfin dans la troisième et dernière partie, les auteurs reviennent longuement (trop ?) sur le programme politique développé par le CERES. Epoque oblige, c'est un marxisme d'école qui irrigue l'ensemble du projet .François Mitterrand peut bien moquer les « petits bourgeois » du CERES, ceux-ci prennent au mot sa volonté de « rupture avec le capitalisme » (Epinay, 1971). Pour cela, la marche au socialisme nécessite trois aspects solidaires (nationalisation, contrôle, planification) ; entre la sociale-démocratie et le léninisme, l'objectif est plus que jamais l'autogestion.

Saisissant parallèle avec la situation politique actuelle ; le climat politique s'est profondément apaisé, la fièvre militante des années 70 tranche avec la morosité de notre début de siècle. Par ailleurs les enjeux du débat ont eux-aussi complètement changés (France, Europe, régulation, rôle de l'Etat, souveraineté populaire, crise de l'école et de la citoyenneté...) ce vocabulaire était absent en 1975. Depuis cette époque, le CERES est devenu le MDC mais le livre sur cette transition reste à écrire.

*“Je ne suis d’aucune faction,
je les combattrai toutes !”*

**Cercle
Saint-Just**

Charte fondatrice

Depuis quelques années, les élections ne cessent de le démontrer, le traditionnel clivage gauche-droite est en décomposition. Il n'y a plus que le mode de scrutin majoritaire uninominal à deux tours qui le maintien artificiellement en vie. La vie politique de tous les jours est digne d'un théâtre d'ombres : sur le fond -Maastricht, Kosovo-, on s'accorde ; sur la forme, on simule le désaccord - ouverture de capital contre privatisation -. Seule une minorité de nos concitoyens continue de faire confiance à des partis rongés par les scandales et dont l'incapacité à se réappropriier les outils de la politique n'est hélas plus à démontrer.

Tout se passe comme si, en plus de ne pas savoir ou il va, notre pays ne savait pas qui il était. Ainsi, il assiste, passivement, au déshabillage de l'Etat colbertiste, au discrédit des valeurs républicaines. Ainsi, il abandonne son Plan et refuse toute stratégie industrielle, diplomatique et culturelle spécifique. Aussi accepte-t-il, sans broncher, le terme de puissance moyenne, cher à l'un de ses anciens Présidents.

Jeunes, issus d'horizons divers, nous refusons cet état de fait. Nous refusons les politiques de renoncement qui, depuis plus de vingt ans, caractérisent la "gouvernance plurielle" de gauche et de droite. Nous

savons qu'il existe un fossé considérable entre le potentiel culturel, social ou économique de la France et la réalité médiocre de ses performances collectives.

Nous souhaitons que la France retrouve sa personnalité républicaine. Qu'elle retrouve l'égalité qui, de plus en plus, cède du terrain au concept d'équité, ce principe charitable qui donne bonne conscience aux élites fatalistes. Qu'elle retrouve l'égalité des chances, mais aussi, et surtout, l'égalité dans les conditions d'exercice de la citoyenneté : l'égalité devant la loi, devant l'impôt, devant le service public, devant la santé, devant la retraite, devant l'emploi. Qu'elle retrouve l'unité, cette certaine idée de la nation allant à l'encontre des ghettos, des apartheid culturels, ethniques et religieux. Qu'elle retrouve pour cela son État, seul garant de l'intérêt général et de la solidarité nationale.

Pour cet État, nous voulons une stratégie claire. Nul ne peut avancer s'il ne s'appuie sur des valeurs et n'est mû par une certaine vision de son avenir, une ambition à réaliser, un rêve à accomplir. Si l'Etat, engagé dans sa réforme depuis des lustres, ne se donne pas un horizon volontaire pour classer ses aspirations, ordonner ses priorités, engager efficacement ses actions, il sera freiné par ses contradictions et submergé par ses difficultés.

C'est donc le retour de la politique que nous appelons de nos vœux. Une politique nouvelle, menée par une génération vertueuse, altruiste, s'opposant aux corrompus et privilégiés des nouvelles féodalités. Une

politique qui ne démissionne pas devant les Autorités indépendantes de tous genres, qui ne s'agenouille pas devant les dogmes néo-libéraux monétaristes d'une Europe a-démocratique et féodale. Une volonté.

En nous ressourçant à l'origine de l'histoire de notre République, pour rechercher la "perfection du bonheur" que prophétisait déjà Saint-Just, nous voulons tourner la page. Refuser le mouvement pour le mouvement et clamer haut et fort :

“Notre progrès est l'égalité, notre modernité est la République”.



Contact : Salut-Public@egroups.fr